

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

19 JUILLET 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 19 JUILLET 2017 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Approbation de l'ordre du jour	4
3	Prises en considération	4
4	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)	4
5	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 9)	4
6	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse (doc. 484 (2016-2017) n^{os} 1 à 8)	4
6.1	Discussion générale conjointe.....	4
7	Proposition de décret prolongeant le dispositif expérimental prévu à l'article 1, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire (doc. 501 (2016-2017) n^{os} 1 et 2)	13
7.1	Discussion générale.....	13
7.2	Examen et vote des articles.....	14
8	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)	14
9	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 9)	14
10	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse (doc. 484 (2016-2017) n^{os} 1 à 8)	14
10.1	Suite de la discussion générale conjointe.....	14
11	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)	19
11.1	Examen et vote du tableau et de l'article unique.....	19
12	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 9)	19
12.1	Examen et vote du tableau de synthèse et des articles.....	19
13	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse (doc. 484 (2016-2017) n^{os} 1 à 8)	19
13.1	Examen et vote des articles.....	20
14	Congés et absences	20
15	Questions d'actualité (Article 82 du Règlement)	20
15.1	Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Analyse de genre de l'impact de la réforme de la pension des enseignants»	20

15.2	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation au darknet en prison»	21
15.3	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan du festival de Dour»	22
15.4	Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Premier TOSS en médecine vétérinaire»	23
15.5	Question de Mme Véronique Salvi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Reconnaissance des web TV».....	23
15.6	Question de M. Mathieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la tutelle de la COCOF, intitulée «Continuité des services en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	24
15.7	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Projet "Racines"»	25
16	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)	26
16.1	Vote nominatif sur l'ensemble	26
17	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 9)	26
17.1	Vote nominatif sur l'ensemble	27
18	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse (doc. 484 (2016-2017) n^{os} 1 à 8)	27
18.1	Votes réservés	27
18.2	Vote nominatif sur l'ensemble	28
19	Allocution du président	28
20	Proposition de décret prolongeant le dispositif expérimental prévu à l'article 1, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire (doc. 501 (2016-2017) n^{os} 1 et 2)	31
20.1	Vote nominatif sur l'ensemble	31

Présidence de M. Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 10h.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence ce matin: Mmes De Permentier, Galant et Gahouchi et MM. Warnier, Maroy et Ikazban, pour raisons de santé; Mme Trachte, pour raisons de maternité; Mmes Persoons et Maison et MM. De Bock et Henry, retenus par d’autres devoirs.

2 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du mardi 18 juillet 2017, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 19 juillet 2017.

Entre-temps, M. Henquet et Mmes Bertieaux et Warzée-Caverenne ont déposé une proposition de décret visant à instaurer une période tampon pour les décrets portant sur l’organisation de la rentrée scolaire dans l’enseignement primaire et secondaire ordinaire et spécialisé (doc. 510 (2016-2017) n° 1). Mme Bertieaux, MM. Destrebecq et Wahl et Mme Defraigne ont déposé une proposition de décret instaurant la transparence des rémunérations des dirigeants de la RTBF (doc. 511 (2016-2017) n° 1).

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

3 Prises en considération

M. le président. – L’ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant à instaurer une période tampon pour les décrets portant sur l’organisation de la rentrée scolaire dans l’enseignement primaire et secondaire ordinaire et spécialisé, déposée par M. Henquet et Mmes Bertieaux et Warzée-Caverenne (doc. 510 (2016-2017) n° 1). Je vous propose de l’envoyer à la Commission de l’Éducation. (*Assentiment*)

L’ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret instaurant la transparence des rémunérations des dirigeants de la RTBF, déposée par Mme Bertieaux, MM. Destrebecq et Wahl et Mme Defraigne (doc. 511 (2016-2017) n° 1). Je vous propose de l’envoyer à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. (*Assentiment*)

4 Projet de décret contenant l’ajustement du budget des recettes pour l’année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2)

5 Projet de décret contenant l’ajustement du budget des dépenses pour l’année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017) n°s 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 9)

6 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l’enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse (doc. 484 (2016-2017) n°s 1 à 8)

6.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

La discussion générale conjointe est ouverte.

Je vous rappelle les dispositions prises par la Conférence des présidents. Après la présentation des rapports par Mme Vienne, nous entendrons les chefs des groupes politiques reconnus. Ensuite, les parlementaires s’exprimeront de façon regroupée, en fonction des compétences des ministres. Après un intervalle de 30 minutes pendant lequel nous examinerons la proposition de décret prolongeant le dispositif expérimental prévu à l’article 1^{er}, § 2, de l’arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l’organisation de l’enseignement secondaire, nous entendrons les réponses du ministre Flahaut. Suivront les répliques des chefs de groupe.

Les temps de parole sont fixés comme suit: 20 minutes pour le MR et le PS dont 10 pour chacune des cheffes de groupe, 10 minutes pour la cheffe de groupe et les membres du cdH, 10 minutes pour le chef de groupe et les membres d’Ecolo, 7 minutes pour DéFI, 4 minutes pour PTB-GO! et Jexiste.

La parole est à Mme Vienne, rapporteuse.

Mme Christiane Vienne, rapporteuse. – La commission du Budget a examiné au cours de ses réunions des 3 et 6 juillet les projets de décret contenant l’ajustement du budget des recettes ainsi que des dépenses pour l’année budgétaire 2017. Elle m’a chargée de vous présenter le rapport commun à ces deux projets. Je vais donc vous communiquer succinctement les éléments de débat

qui permettront d'éclairer les travaux de ce jour.

Dans son exposé, le ministre a présenté le contexte, les paramètres et les principales décisions prises par le gouvernement pour l'élaboration de cet ajustement. Il a ainsi mis en évidence la protection des politiques fonctionnelles, tout en assurant la maîtrise des dépenses, le lancement du Pacte pour un enseignement d'excellence et la volonté de poursuivre les mesures d'économie. Concernant les paramètres, le ministre précise qu'ils sont plus favorables à la Fédération Wallonie-Bruxelles que dans le budget initial de 2017, à l'exception de la clé-élèves. À l'inverse, pour le calcul définitif de 2016, ils le sont moins, de sorte qu'*in fine*, la base est moins élevée que prévu, à hauteur de moins 20 millions d'euros. Cette différence est toutefois partiellement compensée par les paramètres plus favorables qui s'appliquent aux recettes.

En synthèse, les recettes ajustées s'élèvent à 9 974 milliards d'euros. Elles diminuent de 11 789 millions. Les dépenses ajustées s'élèvent à 10 554 milliards d'euros et sont en augmentation de 55 millions. Les corrections du Système européen des comptes (SEC) s'élèvent à 358 551 millions d'euros et sont en augmentation de 67,7 millions. Le solde SEC s'élève à moins 221 113 millions, soit un maintien du solde au niveau du budget initial de 2017 et en conformité avec le programme de stabilité qui prévoit la stabilisation du solde nominal à hauteur du budget initial de 2017. Il convient de noter le dépassement de l'indice pivot en mai 2017 et les adaptations des allocations et salaires qui s'ensuivent.

En outre, le ministre pointe l'affectation de la provision de 21 millions d'euros pour la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence et une enveloppe supplémentaire de 3,4 millions d'euros pour l'enseignement. Il détaille également l'enveloppe de 15 millions d'euros, tant pour les accords sectoriels de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur, que pour la revalorisation entre autres des secteurs non marchands, des politiques nouvelles des centres culturels et du contrat d'administration.

Lors des échanges avec la Cour des comptes, l'accent a été mis notamment sur les soldes de financement et sur la trajectoire budgétaire qui s'écarte de 77,6 millions d'euros par rapport à l'objectif de 143,7 millions d'euros fixé par le Conseil supérieur des finances (CSF). L'accent a été également mis sur l'évolution des recettes, dont l'annulation de la prévision de la recette relative aux infrastructures hospitalières de 10,7 millions d'euros, dans le cadre du contentieux sur la dotation négative, mais encore, la diminution de deux millions d'euros sur la vente de bâtiments. Les échanges ont également mis en exergue les principaux mouvements de dépenses observés, dont l'apurement des droits constatés pour les antérieures – qui augmente de

21,5 millions d'euros –, les crédits liés au Pacte pour un enseignement d'excellence et la transmission des budgets ajustés des services administratifs à comptabilité autonome (SACA).

Dans ses réponses, le ministre précise au sujet de la fixation du solde de financement que le solde structurel n'a été approuvé par aucune des entités et que la question doit notamment être abordée lors de la procédure de révision du nouvel arrêté royal organisant le Conseil supérieur des finances. En ce qui concerne les ajustements des budgets des SACA, les carnets budgétaires seront réactivés et une circulaire commune, destinée aux établissements scolaires, sera envoyée d'ici la fin du mois d'août 2017.

Lors de la discussion générale, chacun a fait valoir son appréciation sur l'exercice d'ajustement. Certains ont estimé que, malgré les progrès accomplis dans le domaine de la transmission de l'information, il convient de poursuivre les efforts afin d'améliorer la visibilité.

Sur la pertinence du maintien du niveau des dépenses, plusieurs points de vue ont été exprimés.

Le MR se permet de douter de la pertinence d'augmenter les dépenses, alors que nous nous trouvons dans un contexte budgétaire étriqué et que nous observons trop peu de réductions des dépenses à caractère non structurel, d'autant que nous n'avons aucune assurance de l'immunisation par l'Europe des dépenses exceptionnelles pour l'accueil des réfugiés et la lutte contre le radicalisme. Des critiques ont également porté sur la persistance de la non-application de certaines dispositions prévues dans le décret WBFin. En outre, plusieurs questions spécifiques ont été soulevées, par exemple, sur la vente des bâtiments, le Pathé Palace, l'encours, le certificat en management public, la prise en compte d'éventuels frais liés aux indemnités de départ des cabinets, l'Agence de la dette, etc.

Pour le PS, il importe de souligner que les moyens contenus dans l'ajustement servent des politiques concrètes et permettent d'avancer sur des engagements précis, que ce soit, par exemple, par l'affectation de l'enveloppe de 21 millions d'euros dédiée au Pacte pour un enseignement d'excellence, par les cinq millions d'euros destinés au non marchand ou encore par l'enveloppe de 15 millions d'euros additionnels visant des dispositions spécifiques dans de multiples secteurs. Le PS exprime l'espoir de ne pas assister, dans les deux années à venir, au détricotage de l'approche cohérente développée dans l'intérêt des acteurs des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, le PS restera attentif à l'évolution du dialogue entre les entités, tant au sujet de la trajectoire budgétaire, du règlement des contentieux relatifs aux infrastructures hospitalières, que de l'immunisation des dépenses stratégiques.

Le cdH constate que la correction SEC positive, à hauteur de 67 millions d'euros, permet de financer, malgré tout, des politiques nouvelles, à la suite de la légère diminution des recettes. Il convient de s'assurer du caractère éventuellement durable de ce type de correction. En outre, il paraît à ce groupe que le règlement de la problématique Carrière publique électronique (Capelo), qui permet d'outiller convenablement les enseignants en informations utiles à la gestion de la fin de carrière, va dans le bon sens, de même que l'affectation de l'enveloppe liée au Pacte pour un enseignement d'excellence. La lumière doit également être faite sur la recette affectée visant le remboursement des allocations d'études.

Au cours des discussions, le ministre a répondu à plusieurs questions traitant, par exemple, de la provision de l'encours, du contrat d'administration, de l'Agence de la dette, du périmètre consolidé, de la révision du certificat en management public, des recrutements dans le cadre du processus Capelo, de l'évolution du système SEC, des coûts énergétiques, de la vente des bâtiments, du Pathé Palace, du secteur non marchand, de la cybercriminalité, du *gender budgeting*, etc.

Au sujet de la gestion de la vente des bâtiments, le ministre suggère notamment de réfléchir, à l'avenir, à la constitution d'une forme de gestion centralisée, par exemple, autour d'une régie unique ou d'un plan de rationalisation permettant de faciliter le traitement optimal de ces dossiers en évitant une parcellisation qui freine leur avancement.

Le ministre conclut les travaux en relevant que, si les responsables politiques doivent être conscients du caractère temporaire de leur fonction, la situation actuelle au sein de la majorité l'attriste, car la méthode utilisée porte atteinte au travail des collaborateurs engagés qui ont réalisé un travail considérable au sein du cabinet. Aujourd'hui, les dossiers sont suspendus et du temps est perdu, notamment au niveau de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC). Le ministre se dit prêt à tout pour aider le personnel du cabinet et invite à méditer sur le procédé, qu'il ne partage pas. À ses yeux, l'éthique et la gouvernance passent d'abord par le respect de la parole donnée, ce qui n'a pas été le cas ici.

Enfin, dans un souci de réelle transparence, le ministre remet entre les mains du président de la commission un dossier reprenant des fiches de réponses à des questions parfois dérangeantes, posées ou non au cours de la réunion. L'objectif est que le successeur du ministre démarre sur de bonnes bases, sans piège et en connaissance de cause.

S'en suit la prise de connaissance des avis des différentes commissions, ainsi que le vote. L'ajustement du budget des recettes sera adopté

par sept voix et quatre abstentions, tandis que l'ajustement du budget des dépenses sera adopté par sept voix contre quatre.

J'espère avoir pu refléter fidèlement la teneur de nos échanges et m'en réfère, pour le surplus, au rapport écrit.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). –

Mesdames, Messieurs, je voudrais rappeler la définition de cet ajustement dont nous débattons aujourd'hui. C'est à la fois un acte politique majeur, un acte de prévision ou d'adaptation des politiques à mener et une permission de dépenser. Je vous avoue ma perplexité face aux deux éléments qui fondent cet ajustement. Quel acte politique majeur êtes-vous encore capable, aujourd'hui, de poser ensemble? Dès lors que le doute existe, quelle est encore votre légitimité à prendre la décision d'autoriser des dépenses? Il est de coutume que l'opposition votre contre un acte budgétaire de la majorité, ce qui est aujourd'hui plus que légitime. En vous donnant la possibilité d'ajuster votre budget, nous vous donnons l'occasion de dépenser alors qu'il n'existe plus de politique commune.

Mais pourquoi mon groupe a-t-il permis que l'ajustement arrive jusqu'au parlement ainsi que les débats qui en découlent? D'abord parce que mon groupe seul ne peut pas l'empêcher. Ensuite, parce qu'il est question de responsabilité face à une série de moyens nécessaires pour respecter des engagements pris par notre institution à l'égard d'un certain nombre de personnes. Cet acte doit donc être posé par respect envers ces personnes. Je ne vous cacherai pas mon inquiétude sur cette possibilité que nous vous donnons, en cette période, au minimum, d'affaires prudentes, de dépenser voire de «vider les caisses». L'intervention de Mme Greoli, ce matin sur les ondes de «*La Première*», m'a particulièrement interpellée et a confirmé mes pires craintes. J'ai effectivement pu constater que le gouvernement d'aujourd'hui avait inscrit plus de points à l'ordre du jour qu'il ne l'avait fait pour l'ensemble des derniers mois, se donnant la possibilité d'engager un certain nombre de dépenses et d'ainsi «vider les caisses» avant de s'en aller le cas échéant.

J'ai également été interpellée par certaines attitudes dont cette institution est peu coutumière. J'ai ainsi dû subir les menaces et le chantage téléphoniques de M. Madrane, situation que je n'avais jamais vécue jusque-là. Cela concernait une proposition de décret que nous avions pourtant tous signée et qui a simplement été reportée, après accord unanime de la conférence des présidents, à la rentrée. Quand j'entends Mme Greoli déclarer sur les ondes de «*La Première*» qu'il y a, derrière cette proposition de décret, des intentions cachées de notre part, je ne peux pas masquer mon étonnement. Je suis heureusement rassurée par

l'attitude de mon groupe qui réitérera son vote négatif à l'égard des dépenses prévues par cet ajustement.

(Mme De Bue, vice-présidente, prend la présidence)

Mme la présidente. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, reconnaissons-le, l'exercice de ce jour semble quelque peu surréaliste à l'heure où le compte à rebours a été lancé pour mettre fin à ce gouvernement.

Pour le parti socialiste, l'essentiel reste de poser des actes conformes aux engagements pris dès l'entame de cette législature. Pour maintenir le cap dans la bonne direction, rester cohérent constitue un acte de bonne gouvernance. Sans ostentation et sans fracas, mais avec un sens aigu de ses responsabilités, le gouvernement, dans son ensemble, a conclu un exercice d'ajustement budgétaire, à l'image de la politique qu'il a menée jusqu'ici: déterminée, au service des citoyens et axée sur des priorités porteuses de progrès équitablement répartis.

Sur le plan macroéconomique, comme évoqué dans le rapport, l'évolution des paramètres soumet les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles à des tendances positives et négatives: tant pour les recettes (moins 12 millions d'euros) que pour les dépenses (dont 28 millions d'euros supplémentaires pour l'indexation). Ce faisant, le projet d'ajustement présente un déficit maîtrisé de 221 millions d'euros sur un budget total, hors section particulière, de 10,5 milliards d'euros, soit 2 % du budget.

Cet ajustement soumis à notre approbation permet de poursuivre une approche raisonnée, visant la réduction progressive du déficit, tout en permettant l'élaboration de nouvelles politiques. Les économies nécessaires ont été accomplies, tout en préservant les secteurs d'une austérité brutale et inefficace. Une vraie logique d'investissement a été mise en place. Il est important pour nous qu'elle soit maintenue durablement.

De plus, dans notre cas, le volant structurel de création de recettes propres est particulièrement limité puisque nos dépenses sont majoritairement destinées à financer l'enseignement, la recherche et la formation (à 74 %). Ainsi, il nous semble particulièrement irresponsable de mettre en péril les projets en chantier depuis de nombreuses années. À ce stade, le choix approprié était celui de la continuité. J'en veux pour preuve l'enveloppe de près de 15 millions d'euros prévue pour des dispositions spécifiques. J'y reviendrai durant mon intervention.

Permettez-moi un bref tour d'horizon des acquis dans les différents départements sectoriels. En ce qui concerne l'enseignement, signalons la

mise en œuvre des premières mesures issues du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Je pense particulièrement au renforcement de l'encadrement dans le maternel. Il sera phasé sur trois ans et commencera dès septembre prochain. Cette action représente déjà un budget de 5,5 millions d'euros. Je songe également à l'aide aux directions, aussi répartie sur trois ans et équivalente à un budget de 7,2 millions d'euros complémentaires pour le reste de l'année 2017. En additionnant à ces chiffres le recrutement de conseillers pédagogiques (1,6 million d'euros) et le renforcement de l'aide aux écoles en écart de performance (800 000 euros), nous obtenons une série de mesures fortes en faveur de l'école et orientées vers un meilleur soutien des équipes pédagogiques, dont le rôle essentiel ne sera jamais assez souligné.

En matière d'enseignement supérieur, outre la poursuite du refinancement, nous saluons l'initiative du ministre Marcourt de consacrer 2 millions d'euros à des mesures très positives. Elles permettront d'engager 90 équivalents temps plein dans les établissements pour faciliter la mise en œuvre du décret «Paysage» et améliorer le suivi des parcours étudiants. Ainsi, il sera possible de remplacer, dans les universités, le personnel académique en congé de maternité, comme c'est déjà le cas dans les ESA (écoles supérieures des arts) et les hautes écoles.

Enfin, les réformes telles que l'*e-paysage* et la formation initiale se poursuivent. Sur ce dernier point, nous nous réjouissons du renforcement des moyens mis en œuvre pour l'exécution de cette réforme fondamentale pour la qualité du système éducatif. Huit amendements au décret-programme ont été déposés par la majorité. Ils octroient un financement additionnel à des conseillers académiques, répartis au sein des différents établissements. Ils auront notamment pour mission de conseiller les étudiants dans l'élaboration de leur programme d'études personnalisé et de soutenir la constitution de dossiers de valorisation des crédits. Ces conseillers représentent une aide précieuse et concrète pour les universités, les hautes écoles et les ESA.

Notez qu'un sous-amendement à l'amendement n° 14 est déposé aujourd'hui en séance. Il vise à préciser le mécanisme de subventionnement appliqué aux établissements d'enseignement supérieur. Ce faisant, les ESA qui comptent moins de 300 étudiants pourront bénéficier de 0,5 équivalent temps plein. Le ministre Marcourt a su entendre les demandes exprimées par les acteurs de l'enseignement supérieur ainsi que par les partenaires dans les négociations sectorielles, et nous l'en remercions.

Pour l'enseignement de promotion sociale, nous rencontrons trois préoccupations principales: premièrement, la prise en compte de la majoration de 5 % du taux de nomination du personnel admi-

nistratif et ouvrier, à la suite de l'accord sectoriel 2015-2016.

Deuxièmement, la budgétisation des frais d'organisation des formations à la neutralité qui s'impose à l'ensemble des enseignants amenés à donner le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Troisièmement, le financement d'une personne de référence et l'affectation de personnel supplémentaire pour soutenir la réussite des étudiants dans le cadre du décret inclusif.

Quant à l'aide à la jeunesse, cet ajustement budgétaire confirme le financement conséquent et historique obtenu lors de l'exercice budgétaire 2017 et qui a permis au secteur de répondre aux besoins les plus urgents. Mais à côté de certaines avancées, nous ne pouvons ignorer les inquiétudes des acteurs de terrain face au risque de voir réduit à néant le travail de concertation accompli depuis plus de deux ans. Il faut impérativement poursuivre l'augmentation des budgets afin de soutenir les jeunes en danger et de permettre l'aboutissement des avancées acquises grâce à la concertation avec le secteur. Il en va du sort des plus démunis et des plus fragilisés; c'est donc pour nous une priorité.

En ce qui concerne la jeunesse, je tiens à saluer le budget supplémentaire d'un million d'euros qui a été mobilisé. Ces moyens permettent de pérenniser certains centres de jeunes grâce à la création de nouveaux emplois. La poursuite du renforcement de ces acteurs est essentielle pour qu'ils continuent à favoriser le développement de la citoyenneté chez nos jeunes. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Par ailleurs, je me réjouis des moyens complémentaires affectés au secteur culturel, et tout particulièrement de la compensation des dispositions qui ont réduit de 1 % les conventions et contrats-programmes. Il s'agit d'une mesure souhaitée par les différents secteurs culturels et par l'ensemble des députés de la commission de la Culture. Le solde de l'enveloppe s'élève à 1,7 million d'euros et l'affectation de ces moyens n'est pas encore définie. À ce sujet, les critères pour l'attribution de moyens complémentaires, à savoir l'emploi artistique, les résidences d'artistes et les groupes scolaires, sont des priorités que notre groupe partage. Nous resterons attentifs à ce que ces moyens soient attribués en toute transparence et en garantissant l'égalité de traitement des opérateurs. Nous ne doutons pas que les ministres compétents affineront, dans les prochaines semaines, les conditions et les modalités d'octroi de ces subsides complémentaires pour l'année 2017.

Pour les centres culturels, nous regrettons qu'un appel à projets soit lancé au détriment d'une application plus engagée du décret en 2017. La voie de l'appel à projets ne nous semble pas la plus adéquate pour répondre aux enjeux de ce secteur qui, comme mon groupe, aspire à un financement intégral du décret.

En ce qui concerne les hôpitaux universitaires, je note la mise à zéro de la provision qui avait été inscrite à titre conservatoire pour le subventionnement des travaux de construction, reconstruction et reconditionnement des infrastructures hospitalières. En effet, le nouveau modèle de financement, que nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'examiner il y a quelques jours en commission, ne produira ses effets et coûts qu'à partir de 2018. En outre, au-delà du contentieux avec le gouvernement fédéral relatif à la non-reconnaissance du principe de dotation négative dans les infrastructures, je souligne une inscription prudente d'une dépense équivalente au montant corrélé, soit 18 272 millions. Nous verrons à l'avenir ce qu'il en sera du dialogue indispensable entre entités pour défendre les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en va de même pour la fixation et la réalisation des objectifs liés à la trajectoire budgétaire belge, ou encore pour l'immobilisation des dépenses stratégiques sur laquelle le dialogue est en cours avec l'Europe. Nous espérons qu'en ces matières le prochain gouvernement sera aussi jaloux et défenseur des intérêts francophones que le gouvernement actuel.

Je citerai encore la mise en œuvre du contrat d'administration, 722 000 euros au présent ajustement, qui constitue également le fruit d'un travail de concertation sérieux destiné à améliorer les services rendus aux citoyens par le biais d'une administration efficace et qui s'adapte, tout en étant appuyée par des politiques ambitieuses, et constituée d'agents renforcés dans leurs missions et dans leur utilité. Par ces moyens, les agents se sentent utiles, fiers du travail qu'ils accomplissent.

Mon groupe sera particulièrement vigilant quant à l'usage de la provision supplémentaire au vu des discussions avec les secteurs du non-marchand, cinq millions d'euros de provision à l'ajustement 2017 et dix qui devraient être affectés en 2018. Il est hors de question de ne pas aboutir dans ce dossier qui est également au cœur des attentes des secteurs concernés et des citoyens qui bénéficient de missions et services dont la valeur ajoutée sociale n'est plus à démontrer.

En outre, dans le but d'améliorer constamment l'outil d'analyse budgétaire et le contrôle légitime exercé tant par la Cour des comptes que par notre Parlement, de nombreuses avancées ont été acquises sous la houlette de notre ministre du Budget et saluées sur l'ensemble des bancs. Nous entendons poursuivre dans cette voie. J'ai particulièrement pris note de la recommandation relative à la centralisation de la gestion des bâtiments, afin d'améliorer la dynamique de gestion de ces derniers ainsi que les ventes et acquisitions possibles dans l'intérêt des secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Beaucoup de retards et de coups d'arrêt risquent malheureusement d'être donnés à ces processus en plein développement, en cas de changement gouvernemental. Je pense notamment

au déploiement du *gender budgeting*, auquel la ministre de l'Égalité des chances s'est attelée. Il nous faudra suivre cela de près dès le prochain exercice budgétaire.

Enfin, les chantiers et les attentes de la population à l'égard des politiques menées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles restent vastes.

En conclusion, nous voterons cet ajustement, car son intérêt collectif est avéré et parce qu'il est conforme aux engagements pris, à la parole donnée. C'est, pour notre groupe, la base de toute prétention à la bonne gouvernance.

Quoi qu'il arrive dans les semaines à venir, soutenir des projets bénéfiques au développement des missions éducatives, socioculturelles, sociales et citoyennes des acteurs qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles est et restera notre ligne d'action prioritaire. Nous y serons fidèles et resterons plus déterminés que jamais.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Lors de la discussion relative au budget initial 2017, j'avais eu l'occasion de souligner que, bien que nos ressources en Fédération Wallonie-Bruxelles soient limitées, nous devons absolument poursuivre nos investissements. En effet, il s'agissait, selon nous, de dépenses nécessaires à ce que nous appelons le développement humain de notre Communauté et à ce qui nous tient tous à cœur, à savoir le défi des matières personnalisables.

Ce que je constate avant tout dans cet ajustement budgétaire, c'est évidemment la volonté d'encourager ce développement humain. Cependant, nous le savons, le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un exercice difficile qui nous laisse peu de marge de manœuvre vu l'absence de leviers fiscaux, notamment. Pour satisfaire des besoins cruciaux, compte tenu des compétences qu'elle exerce, notre Communauté dispose de moyens limités, prévus par la loi spéciale de financement.

Par rapport au budget initial, nous remarquons que les recettes ont diminué de plus de 11 millions d'euros, et ce, malgré une amélioration des recettes de la TVA et de l'impôt des personnes physiques (IPP), lesquels, rappelons-le, constituent nos principales ressources. En cause, principalement, une prévision concernant les infrastructures hospitalières qui ne s'est pas réalisée et des recettes propres qui se voient aujourd'hui dégradées de plus de 6 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses, on constate également une augmentation des crédits de plus de 50 millions d'euros, principalement en raison du dépassement de l'indice pivot, qui est survenu plus tôt que prévu. Par conséquent, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique sont adaptés au coût de la vie, ce qui représente une augmentation de 2 % de ces montants.

Force est donc de constater que nous n'avons pas la main sur la plupart de ces variations; ce n'est pas le ministre du Budget qui me contredira. Cependant, nous sommes également conscients de cette réalité budgétaire. Face à ce constat, nous devons prendre nos responsabilités. Dès 2014, ce gouvernement a dès lors mis en œuvre des mesures d'économie importantes: non-remplacement de départs, moratoire sur le certificat de management public, mesures d'économies structurelles sur les Unités d'administration publique (UAP), non-indexation des crédits des cabinets, etc.

Cette prise de responsabilité est, à mon sens, fondamentale, car au-delà de nos institutions, c'est également l'avenir de notre démocratie francophone qui est aujourd'hui en jeu.

En effet, au-delà de cette réalité budgétaire, de nombreux autres indicateurs sont malheureusement en berne. Ce que l'on constate partout, c'est la croissance des inégalités. Il faut en être conscient. Il est évidemment question d'inégalité économique – Thomas Piketty en a fait la démonstration en France –, mais également d'inégalité face au langage, à la culture, au développement numérique, à l'école, à l'université, etc. Ces inégalités freinent la liberté des personnes qui la subissent ainsi que le développement humain de l'ensemble de notre société. Nous devons prendre nos responsabilités et apporter une réponse forte au déficit humain qui gangrène notre collectivité.

Nous devons absolument faire en sorte que notre société de demain soit mieux éduquée, plus cultivée et davantage prête à entrer dans notre monde qui, reconnaissons-le, se complexifie de plus en plus. Dans ce but, évidemment, l'école joue un rôle central pour permettre à chacun de s'épanouir individuellement, de bâtir son autonomie personnelle et de participer ainsi à l'élaboration d'une société juste, libre et responsable de son environnement. C'est tout le sens, selon moi, du Pacte pour un enseignement d'excellence porté par la ministre de l'Éducation.

Malgré un contexte budgétaire difficile, je tiens à saluer le gouvernement pour les moyens affectés aux premières mesures issues du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les montants, qui dépassent aujourd'hui les 20 millions d'euros, permettront notamment de renforcer l'encadrement maternel en engageant plus de 1 000 personnes supplémentaires, d'engager 300 conseillers pédagogiques sur trois ans et 100 équivalents temps plein dès le 1^{er} septembre 2017 pour accompagner les établissements vers le nouveau cadre de pilotage, de renforcer l'aide aux directions de l'enseignement fondamental, qui en ont cruellement besoin, d'accompagner les directions, de créer un portail d'orientation, de rénover les espaces scolaires, de créer un système intégré de bases de données, d'assurer la transition numérique et, par-dessus tout, d'accompagner l'ensemble du monde scolaire dans cette réforme ambitieuse.

Ces premières mesures et leur expression budgétaire sont cruciales pour notre système scolaire et constituent un excellent début de concrétisation du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Mais, me direz-vous, l'école seule ne suffira pas, et vous avez raison. C'est l'ensemble de la société qui doit aujourd'hui se tourner radicalement vers plus de justice, plus de liberté, plus d'autonomie, plus de responsabilité environnementale. Au cœur de cette aspiration se trouve avant tout, selon moi, le socle associatif. En effet, alors que le «tout à l'État» obère l'autonomie, la liberté et la responsabilité des personnes, les associations et le principe de subsidiarité, eux, renforcent l'effet de l'action publique dans cette direction d'autonomisation et de responsabilisation que nous appelons de nos vœux. À ce sujet, je tiens à saluer les moyens dégagés, dans cet ajustement, pour les secteurs de la jeunesse et de la culture, largement construits sur le principe de subsidiarité.

En ce qui concerne le secteur de la culture, je tiens à insister sur les 3,2 millions d'euros que la ministre Greoli a dégagés afin de soutenir de manière complémentaire les engagements pris dans le cadre du budget initial. La majeure partie de ces moyens sera allouée à l'emploi artistique dans le domaine des arts de la scène. Ils viendront notamment soutenir, non seulement les opérateurs qui accueillent les résidences d'artistes, mais aussi les opérateurs qui offrent un accueil spécifique aux groupes scolaires. Ainsi, la ministre suit la direction souhaitée par le programme «Bouger les lignes», à savoir renforcer le soutien à l'emploi artistique et susciter l'intérêt pour la culture chez les plus jeunes ainsi que le développement de leur créativité.

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)

Le reste des montants – nous en avons parlé en commission, Madame la Ministre – sera réparti entre les secteurs des lettres, du patrimoine, mais aussi du socioculturel. Notre groupe espère bien évidemment que ces montants seront pérennisés et que nous les retrouverons au budget initial 2018. Ces moyens nouveaux, en jeunesse et en culture notamment, sont autant de bouffées d'oxygène pour les secteurs concernés, mais aussi autant de leviers pour lutter contre le déficit humain de notre société francophone.

Dans le domaine de l'enfance aussi, je tenais à le souligner, nous avons pu observer une mesure positive en termes de bonne gestion, à travers ce qu'on appelle la régularisation du quatrième trimestre des milieux d'accueil. Cette mesure a évidemment un coût, plus d'un million d'euros, mais elle va dans le sens de la prise de responsabilité voulue par le gouvernement, et particulièrement par la ministre. L'absence de remarques de la Cour des comptes sur l'ensemble du secteur de

l'enfance est, selon moi, suffisamment rare pour être soulignée.

Je pense avoir ainsi dressé un rapide tableau fidèle de la situation dans notre Fédération. D'une part, vu l'aspect personnalisable des compétences communautaires, les investissements réalisés permettent de réduire ce que j'appelle le déficit humain. D'autre part, la situation d'endettement de notre Communauté continue à nous préoccuper et les projections pour l'avenir, tout autant. Mais, en synthèse, cette dette financière d'aujourd'hui nous semble nécessaire pour garantir aux générations futures une société de qualité, une société ouverte sur le monde, une société créative, une société innovante, responsable et libre.

Le seul moyen qui doit primer pour l'amélioration de la situation budgétaire est, selon moi, le management par les trois E: efficacité, économie, efficience. Notre travail au sein de ce Parlement est notamment de contrôler les politiques menées par l'exécutif. Nous devons donc, me semble-t-il, nous poser trois questions. Tout d'abord, les politiques menées sont-elles efficaces, c'est-à-dire mènent-elles à un résultat probant? Ensuite, les politiques menées sont-elles économiques, c'est-à-dire nécessitent-elles le moins de ressources possible? Enfin, les politiques menées sont-elles efficaces, c'est-à-dire rencontrent-elles les résultats escomptés, et ce à moindre coût? Il reste toujours une marge pour l'amélioration et je suis certaine que la mise en place du contrat d'administration, par exemple, ira dans le bon sens.

En conclusion, mes collègues humanistes et moi-même en sommes convaincus, ce que cet ajustement budgétaire a continué à soutenir dans la droite ligne de l'exercice initial, c'est avant tout le développement humain des prochaines générations et de la jeunesse actuelle. Encore une fois, investir aujourd'hui dans les politiques essentielles telles que l'éducation, l'enfance, l'aide à la jeunesse et la culture, c'est avant tout un choix d'avenir pour construire la société de demain.

M. le président. – La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Mesdames et Messieurs les Ministres, je tiens tout d'abord à vous remercier pour la qualité de nos échanges. Par tradition, c'est vous, Monsieur le Ministre du Budget, qui répondez au nom de vos collègues du gouvernement aux interventions des parlementaires. Je respecterai cette tradition, mais j'aimerais néanmoins, à la fin de mon intervention, poser une question qui relève davantage des compétences du ministre-président. Je voudrais donc m'assurer que ce dernier puisse me répondre.

L'ajustement budgétaire sert à préciser certains engagements pris lors de la confection du budget initial et à rectifier certaines orientations en fonction de la situation économique et de

l'évolution des dépenses et recettes. Raison pour laquelle nos interventions sont relativement courtes.

Au nom de mon groupe, je commencerai par relever les points positifs en saluant le respect des engagements pris pour traduire le Pacte pour un enseignement d'excellence. ECOLO insiste depuis longtemps sur l'investissement dans l'enseignement maternel, plus spécifiquement au niveau de l'encadrement. Plus tôt nous avons la possibilité de corriger les inégalités sociales, plus les conséquences positives sur la scolarité des enfants issus de milieux moins favorisés peuvent être vérifiées. Mon groupe a donc soutenu hier les mesures prises en ce sens. Vous avez prévu dans le budget initial un montant de 20 millions d'euros, notamment destinés à aider les directions d'école ou à renforcer l'encadrement dans le maternel. Cela ne règle évidemment pas tous les problèmes, mais nous allons dans la bonne direction et il est important, dans ce contexte morose, de le saluer.

Nous nous réjouissons d'avoir pu contribuer à ces efforts. Le monde de l'enseignement est très bousculé et confronté à des attentes multiples et diverses. Notre société est en pleine évolution, le monde politique aussi. Il est de notre devoir de donner aux enseignants et aux puériculteurs les moyens de réaliser leur travail, si précieux pour l'avenir de notre société et de nos enfants, dans les meilleures conditions possible. C'est pourquoi nous avons soutenu ces efforts qui vont dans la bonne direction.

Monsieur le Ministre-Président, très tôt au début de cette législature, après les attentats dont nous avons été victimes, j'ai tenu ici même un discours prônant l'immunisation de certaines dépenses. Je l'ai fait très rapidement, à la suite de l'intervention du commissaire européen, M. Moscovici, proposant d'immuniser certaines dépenses liées aux conséquences dans attentats dans le cadre du respect de la trajectoire budgétaire des différents pays. Parmi ces dépenses, j'ai plaidé très rapidement pour que, à côté des dépenses liées à l'amélioration de la sécurité de nos citoyens, nous puissions tenir compte au niveau européen des dépenses investies dans l'enseignement et la culture, et dans tous les secteurs qui permettent de combattre toutes les formes d'obscurantisme. Après avoir essayé une réaction polie, mais prudente, vous vous êtes petit à petit engagé dans cette direction et avez porté cette revendication qui n'a pas encore abouti aujourd'hui. Il me semble aussi important de le souligner, nous devons aller dans cette direction.

L'État fédéral a réellement tenu en compte cette nouvelle donne en engageant des moyens complémentaires concrets, vérifiables, mesurables dans la sécurité. Nous devons faire de même dans l'enseignement et la culture. Concrètement, nous devons afficher notre prise de conscience et montrer qu'au-delà des intentions, nous marquons une

différence dans les moyens consacrés à tous les outils permettant de combattre la montée des obscurantismes qui fragilise et menace les fondements de notre société, rassemblant des hommes et des femmes de partout dans le monde, mais où les peurs s'expriment de manière de plus en plus menaçante. En tant qu'écologistes, nous devons affronter la menace climatique et environnementale, bien réelle et malheureusement encore trop souvent méprisée un peu partout.

La menace sur le «vivre ensemble» pèse elle aussi sur nos sociétés et sur notre humanité. Face à elle, des mesures s'imposent. Investir dans l'enseignement, par exemple, permet justement d'être plus efficace sur ces deux enjeux. Cette demande d'immunisation des dépenses est un premier élément. Il faudra la poursuivre, quel que soit le gouvernement qui viendra demain, pour être plus efficace.

Sur la base de quels paramètres avez-vous dû travailler, Monsieur le Ministre? Les paramètres macroéconomiques sont relativement positifs pour le moment puisque les taux d'intérêt sont très bas, ce qui permet de faire des économies sur la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Votre gouvernement a essayé d'exploiter ces économies et d'investir dans des politiques nouvelles et attendues, ce que je salue. Toujours est-il que ce paramètre ne dépend pas directement de la Fédération: les taux d'intérêt peuvent augmenter tout moment. Cette menace, il convient d'en tenir compte. C'est la raison pour laquelle l'équilibre budgétaire est fondamental. Sans tomber dans le dogme de la réduction des dépenses publiques, il faut être sérieux dans la manière dont chaque euro public est géré.

Il faut rester attentif à la capacité qu'ont les pouvoirs publics de percevoir correctement des recettes. Il se fait justement que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas dotée de cette compétence. Sa compétence se limite à encourir des dépenses, souvent importantes du fait qu'il s'agit généralement d'investissements contracycliques au profit des politiques menées. De ce fait, il est nécessaire que la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille correctement avec d'autres niveaux de pouvoir pour assurer une logique de cohérence et de solidarité sur les moyens dont elle dispose. La Fédération rassemble des politiques essentielles pour les Wallonnes et les Wallons, les Bruxelloises et les Bruxellois.

Travailler avec les deux Régions, mais aussi avec le pouvoir fédéral, me semble extrêmement important pour améliorer les recettes et les moyens qui peuvent être dégagés pour soutenir nos politiques. Ce n'est pas au niveau de l'ajustement budgétaire que cette bonne coopération peut être vérifiée.

Il est extrêmement important d'y être attentif. Je pourrais aborder plus précisément un grand nombre de politiques de façon détaillée sur

l'ajustement. Je ne pointerai qu'un seul élément, car il nous inquiète tout spécialement: la réforme des aides à l'emploi. Ces aides sont particulièrement importantes pour la grande majorité de nos secteurs d'activité: enseignement, culture, aide à la jeunesse, éducation permanente. Il est essentiel que ces réformes puissent aboutir; il est essentiel que nos secteurs ne soient pas pénalisés par les discussions du jour. C'est pourquoi je voudrais, avec mon groupe, insister pour que ce dossier soit réglé le plus rapidement possible et que les secteurs concernés puissent envisager l'avenir de façon plus sereine. Au reste, je tiens à pointer le sous-financement dont ces secteurs font actuellement l'objet. Certaines promesses ont été faites, mais elles n'ont pas été tenues, malgré certaines rectifications. Les engagements pris à l'égard de ces secteurs ne sont pas totalement respectés. Ce n'est pas normal.

Je voudrais maintenant questionner M. Demotte. Mme Vienne a dit tout à l'heure qu'on avait enclenché une «minuterie». Elle n'a cité personne, mais nul ne peut ignorer de qui il s'agit. En fait, Madame Vienne, il ne s'agit pas d'une minuterie qui implique un temps déterminé et un décompte de ce temps. En tout état de cause, nous sommes dans le cas d'un chronomètre. En l'occurrence, on commence à zéro, mais on ne sait pas quand on s'arrête. Nous sommes donc aujourd'hui très clairement dans une situation de «chronomètre» en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est moins le cas du côté wallon où des discussions se tiennent entre deux partenaires qui semblent vouloir aboutir à un accord de majorité qui donnera sans doute lieu à une motion de méfiance constructive dans les jours à venir. Du moins peut-on le supposer. Chez nous, nous ne sommes pas dans cette configuration.

Aujourd'hui, personne n'a démissionné, mais le climat de découragement est bel et bien présent dans le chef de certains ministres et dans les cabinets. Il n'est pas étonnant que certains se posent des questions sur leur avenir et cherchent un nouvel emploi. Ils se savent sous la menace d'un couperet susceptible de s'abattre à tout moment. Je me place ici sur le plan personnel des ministres comme des membres de cabinets. Plaçons-nous, à présent, sur le plan collectif. Cette situation ne manquera pas d'avoir un impact. Elle pourrait même en avoir un très négatif pour des secteurs cruciaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La presse ne s'intéresse aujourd'hui à rien d'autre qu'à la crise politique. Partant, force est de reconnaître que les médias ne parlent plus d'enseignement. Aujourd'hui, le «*nec plus ultra*» au niveau politique, je ne l'ignore pas non plus, est de faire partie d'une commission d'enquête. Mais si certains continuent d'enfoncer un peu plus encore ces secteurs essentiels – l'enseignement et la culture, l'éducation permanente et d'autres –, nous n'en sortirons pas.

Or cette situation de démobilisation n'est pas acceptable pour les secteurs dont nous avons la responsabilité. Je comprends que la situation n'est pas facile, mais vous devez nous éclairer sur les mesures prises par votre gouvernement. Vous pouvez tous rester à votre place jusqu'à ce qu'une autre solution soit trouvée, mais alors vous devez tous prendre vos responsabilités afin que ces politiques ne soient pas menacées. Les discussions budgétaires et la confection d'un budget pour 2018 se préparent maintenant avec les administrations et non d'ici un ou deux mois. Si nous prenons du retard, les secteurs seront pénalisés. Il est donc primordial que la situation actuelle ne provoque aucun dégât collatéral auprès des enseignants, des enseignants, des puéricultrices, des puériculteurs, de tout le secteur artistique...

Je souhaiterais connaître les mesures concrètes que vous pouvez prendre pour pouvoir rassurer ces secteurs et prendre vos responsabilités. Jusqu'à nouvel ordre, vous êtes compétents dans vos matières et vous ne pouvez pas abandonner ces secteurs. Cela me paraît extrêmement important. Le parlement peut, dans certains cas, suppléer à cette absence ou à cette situation quelque peu particulière. Nous l'avons prouvé ces dernières semaines puisque les groupes parlementaires ont pris l'initiative de déposer des propositions de décrets pour faire face à cette situation. Mais nous ne pouvons pas nous occuper de tout. Nous ne disposons pas des contacts avec l'administration ou de cabinets à même de pouvoir assurer un certain nombre de dossiers.

Sans vouloir être méprisant avec vous, Monsieur Flahaut, je pose davantage la question au Ministre-Président, chef de cette majorité. Cette question de la responsabilité de votre gouvernement et de vos cabinets est en effet primordiale. Même si votre majorité se trouve dans une situation particulière, j'espère pouvoir obtenir une réponse de votre part, Monsieur Demotte.

M. le président. – Monsieur Doukeridis, vous avez largement dépassé votre temps de parole, mais d'autres n'ont pas intégralement utilisé le leur. Le MR dispose encore de 15 minutes, le PS de 6,5 minutes et le CDH d'une minute. Les membres de DéFI sont excusés. Le PTB-GO! et Jexiste souhaitent-ils intervenir?

La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (Jexiste). – Au vu de la situation politique actuelle, je trouve que l'exercice est pour le moins bancal et je fais don de mes 4 minutes à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Merci, Monsieur Puget, je n'en demande pas tant puisque je suis déjà en excédent de temps de parole. Je voudrais simplement vous rappeler, chers collègues, qu'initialement je devais intervenir avec M. Maroy. Ce dernier étant malade, son intervention est annulée, ce qui explique pourquoi il nous reste du temps.

M. le président. – Ce n'était pas un reproche, je voulais simplement faire état de la situation.

En attendant les réponses de M. Flahaut, Monsieur le Ministre-Président souhaite intervenir.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je souhaite répondre à M. Doulkeridis. Nous sommes effectivement dans une situation compliquée. Mais nous représentons également une institution dont la vocation est de traiter les matières personnalisables. C'est d'ailleurs, institutionnellement, une de nos caractéristiques. Nous ne touchons pas à un territoire, mais aux droits dont les personnes jouissent dans les différents secteurs que nous gérons.

Nous avons décidé d'augmenter les moyens de la culture. Au budget initial, nous avons maintenu les moyens de ce domaine que nous considérons comme important. Près de 3,2 millions d'euros ont été ajoutés dans l'escarcelle du secteur dans un contexte où tous les pays, à quelques rarissimes exceptions près, font des efforts en sens inverse pour réduire la voilure de la culture.

Deuxième élément, en matière d'enseignement, nous continuons notre trajectoire pour le Pacte d'excellence, sans dévier de notre route. Nous avons signé les accords sectoriels avec des volets qualitatifs, politiques, financiers. Pas plus tard que ce matin, nous avons pris des engagements sur l'augmentation du nombre de places et d'établissements, qui seront concrétisés demain lors de la tenue d'un gouvernement électronique. Nous avons appris à faire la distinction entre l'intérêt général et les sentiments politiques et partisans. Nous continuerons jusqu'au bout à nous battre.

M. le président. – Monsieur Flahaut, souhaitez-vous une interruption ou préférez-vous vous exprimer immédiatement?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je préfère respecter ce qu'a décidé la Conférence des présidents.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je suspends la discussion générale conjointe.

7 Proposition de décret prolongeant le dispositif expérimental prévu à l'article 1, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire (doc. 501 (2016-2017) n^{os} 1 et 2)

7.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme De Bue, rapporteuse.

Mme Valérie De Bue, rapporteuse. – Cette proposition de décret a été soigneusement préparée en commission de l'Éducation. Mme Stommen, coauteure du texte, a présenté une proposition visant à prolonger la période durant laquelle les écoles peuvent s'organiser selon le principe des 45 minutes. Ce dispositif expérimental permet de regrouper des périodes de cours de 45 minutes en plages de cours de 90 minutes – ce qu'on appelle communément les P45 et les P90.

Ce projet permet la tenue d'activités de remédiation ainsi que des ateliers créatifs, sportifs, artistiques et culturels. La phase d'expérimentation a commencé le 1^{er} septembre 2013 et devait prendre fin le 30 juin 2017. La proposition de décret vise toutefois à la prolonger jusqu'au 30 juin 2018.

Lors de la discussion générale, Mme Bertieaux a salué le dépôt d'une proposition de décret plutôt qu'un amendement au décret-programme. Elle signale que le groupe MR s'abstiendra, car il reste à déterminer si l'expérience pilote a permis l'organisation d'activités de remédiation ayant eu une incidence sur le résultat des élèves. Elle précise également que, dans les expériences P45 et P90, les élèves bénéficient de moins de temps de cours consacré à l'apprentissage des savoirs de base tels que le français et les mathématiques.

Mmes Vandorpe et Ryckmans se sont interrogées sur les raisons de l'absence du rapport de l'administration prévu pour le 31 décembre 2016. D'après la ministre, ce rapport était, à l'époque, trop lacunaire et un rapport plus complet est annoncé pour octobre 2017.

La proposition de décret a été adoptée dans son ensemble par 7 voix contre 5 abstentions.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je ne répéterai évidemment pas les propos que j'ai tenus en commission et dont l'excellent rapport oral de Mme De Bue a fait état. Je rappellerai simplement la raison pour laquelle nous ne sommes pas formellement convaincus par les expériences P45 et P90. En effet, si le nombre d'heures de cours augmente, le nombre de minutes diminue, tout comme la quantité de matière enseignée, par voie de conséquence. Nous sommes donc perplexes. Nous attendons avec intérêt le rapport de l'inspection et l'évaluation à venir. Malgré le contexte actuel, nous avons accepté que ce texte soit soumis à la commission, afin de permettre la prolongation de cette expérience, son évaluation et une réflexion approfondie à ce sujet.

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et de l'allongement du tronc commun, notre groupe a potassé le rapport du groupe Romainville. Nous sommes totalement effarés par la généralisation des périodes de 45 minutes qui permettront de donner chaque semaine plus d'heures de cours, mais en diminuant la quantité de matière enseignée. C'est pourquoi il nous paraît essentiel d'analyser le rapport de l'inspection, que nous espérons recevoir à l'automne. Pour cette raison, sans être véritablement favorables à l'expérience, nous nous abstenons. Mais nous attendons la suite avec beaucoup de curiosité.

M. le président. – La parole est à Mme Stommen.

Mme Isabelle Stommen (cdH). – Nous pensons que de telles initiatives et innovations pédagogiques sont à encourager et qu'il est positif de voir ce dispositif prolongé jusqu'à ce que l'inspection rende un rapport complet, permettant de l'évaluer, et le cas échéant, de le renouveler, voire de l'étendre. Nous pensons également que les écoles devaient être rassurées sur leur fonctionnement pour l'an prochain, et c'est maintenant chose faite!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

7.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'il a été adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de décret.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 11h05 et reprise à 11h10.*

M. le président. – La séance est reprise.

8 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)

9 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire

taire 2017 (doc. 483 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 9)

10 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse (doc. 484 (2016-2017) n^{os} 1 à 8)

10.1 Suite de la discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale conjointe des projets de décret.

La parole est à M. Flahaut, ministre.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je souhaiterais tout d'abord remercier les rapporteurs, le président et les membres de la commission, ainsi que l'ensemble des membres du personnel qui nous ont assistés au cours des travaux de notre commission pour cet ajustement budgétaire. Je remercie également les représentants de la Cour des comptes, le personnel de l'Inspection des finances et les commissaires du gouvernement. Je souligne par ailleurs que nous, membres de cette commission du Budget, avons toujours veillé à travailler dans la plus grande transparence et je pense, Monsieur le Président, que vous ne me contredirez pas à ce sujet. La preuve en est que je vous ai remis, dans un souci de continuité, les documents relatifs à la suite des travaux budgétaires de notre niveau de pouvoir.

En ce qui concerne les questions posées ce matin, il est vrai qu'un ajustement budgétaire ne représente qu'un moment précis de l'année. Mais cette année est quelque peu particulière et il ne s'agit pas d'un ajustement mineur. L'ajustement budgétaire n'est pas un simple élément technique. Tel qu'il a été préparé par ce gouvernement, cet ajustement contient une série de dispositions capitales pour l'avenir et est directement lié à la préparation du budget de 2018.

Pour répondre partiellement à M. Doulkeridis, mes collaborateurs travaillent actuellement sur le budget de 2018. Chacun des ministres du gouvernement a introduit ses demandes sur la base des propositions formulées par l'administration. Nous avons le devoir et la volonté d'accomplir nos responsabilités jusqu'au bout, et cela vaut aussi pour la préparation du budget de 2018. Nous devons de toute façon remettre des documents aux autorités européennes en temps et en heure. Un manquement à cette obligation ne ferait que renforcer davantage le discrédit qui

vient d'être jeté sur nos institutions.

L'ajustement est aussi et surtout un moyen d'assurer la continuité du service public, qui est une obligation, non seulement à l'égard de nos fonctionnaires, mais aussi à l'égard de tous nos citoyens, sans exception. Pensons également aux diverses associations qui attendent de recevoir les moyens qui leur permettront de continuer à fonctionner. Dans cette perspective, comme l'a rappelé le ministre-président, des décisions ont été arrêtées et d'autres sont en cours de délibération. Ces dernières devront être prises à temps, sous peine de mettre en difficulté les associations orientées vers les membres les plus faibles de notre société, notamment dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

Comme je le disais hier, on entend parfois parler d'«ultralibéralisme», mais j'ai l'impression que, dans notre pays et dans nos régions, nous venons d'inventer l'«ultrasurréalisme». Nous travaillons aujourd'hui sans savoir qui sera là demain ni qui sera là pour faire quoi. En tout cas, nous sommes encore là pour respecter les engagements qui ont été pris dans la déclaration de politique communautaire en 2014. En politique, s'il y a bien un élément très important, c'est le respect des engagements, le respect de la parole donnée. L'ajustement est important et mérite d'être soutenu, ne serait-ce que pour cette raison.

Un ajustement, c'est également l'occasion de faire le point sur ce qui a été réalisé à mi-année, de réorienter les choses et de faire le point sur toute une série d'actes qui ont été posés. Concrètement, nous avons mis en place et fait fonctionner correctement le Comité d'audit et l'Agence de la dette, ce qui n'était pas une mince affaire. Je reviendrai tout à l'heure sur les questions de M. Doukeridis. D'autres instances, comme le Comité du Trésor, qui fonctionne à un autre niveau, n'existaient pas deux ans et demi auparavant. Nous nous sommes employés à les mettre en route.

En outre, une série de constats et de recommandations ont été faits, notamment pour la transversalité de la gestion de certaines matières. Au travers de cet ajustement, nous avons octroyé des montants supplémentaires au personnel. Le contrat d'administration est effectivement important et il guide notre action. Il ne s'agit certes pas de la plus grande merveille du monde. La politique des mandats ne l'est pas non plus. Mais nous l'avons mise en œuvre. Nous veillons à évaluer tous les fonctionnaires. Malheureusement, notre travail sera sans doute interrompu, ce qui posera des problèmes. Les fonctionnaires qui n'ont pas été évalués risquent de l'être dans le futur par des jurys composés différemment, ce qui ouvrira sans doute la voie à certains recours. En outre, cet ajustement octroie des moyens à l'ETNIC ainsi qu'au pacte d'excellence.

Mme Vienne a rappelé les avancées qui ont été réalisées dans les différents secteurs, en citant

tous les ministres concernés. Elle a insisté sur ma volonté de remettre de l'ordre dans le budget. Lors d'une dernière réunion de la commission, il y a été évoqué que nous étions revenus à l'orthodoxie budgétaire, notamment dans les secteurs de l'Aide à la jeunesse et du Sport et que nous étions sortis de la technique des fonds.

Nous avons aussi voulu remettre de l'ordre dans tout ce qui constituait les encours afin de repartir sur des bases budgétaires saines. Nous remettrons une copie propre et nette sur ce sujet.

Nous avons également remis de l'ordre dans le système des services administratifs à comptabilité autonome (SACA). C'est une tâche immense, mais, à chaque réunion avec la Cour des comptes de Belgique, nous recevons des appréciations positives concernant notre méthode. Il y a là des montants colossaux qui sont inutilisables, pour l'instant, et qui seraient pourtant bien utiles, notamment pour l'enseignement.

Malheureusement, même si nous continuons à travailler et à faire avancer un maximum de dossiers dans tous les domaines, certains groupes de travail sont arrêtés – le groupe de travail sur les carrières à l'intérieur de notre ministère et le groupe de travail sur la réforme de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), dont l'arrêt va nous faire perdre un an et quelques millions d'euros.

C'est assez frustrant pour les collaborateurs et collaboratrices qui ont travaillé depuis deux ans et demi sur ce dossier et sont parvenus à des accords avec les organisations syndicales pour moderniser notre fonction publique, travailler plus sagement avec le Selor, améliorer la mobilité, valoriser l'expertise, lever le blocage des statuts pour donner leurs chances à des contractuels et réduire le temps de travail, etc.

Il faut espérer que ce travail n'aura pas été vain et ne restera pas en suspens trop longtemps, par respect pour celles et ceux qui viennent de l'extérieur ou de l'administration – ils sont nombreux dans mon cabinet de 32 personnes – et ne sont affiliés à aucun parti politique. J'espère que nous pourrons utiliser les compétences des uns et faire en sorte que les autres n'aillent pas grossir les rangs du chômage.

Cette situation m'attriste. Même si nous sommes dans une période et des conditions particulières, les hommes politiques savent qu'ils peuvent perdre leur mandat à tout moment et se retrouver dans une autre assemblée.

Celles et ceux qui travaillent, ce sont aussi des travailleurs comme à Caterpillar, à IdemPapers ou ailleurs. Ils ont droit au respect, comme tous les travailleurs.

Madame Salvi, je tiens une fois de plus à vous remercier, comme à chacune de vos interventions. En dehors de tout contexte politique, vous

avez dressé, en toute objectivité, un inventaire de toutes nos réalisations. Dans le monde actuel, les remarques objectives et honnêtes sont à apprécier et à souligner.

Vous avez notamment rappelé les avancées dans le domaine des recettes, mais force est de constater que le futur est marqué d'un grand point d'interrogation. En effet, les relations avec le gouvernement fédéral ne sont pas encore abouties. Il reste des questions sur la comptabilisation de certaines recettes qui doivent revenir à la Communauté française et pour lesquelles nous n'avons pas reçu de réponse, malgré les rappels répétés du ministre-président, lors des réunions du comité de concertation.

Vous avez également insisté sur les économies et effectivement, il y en a eu. J'ai eu maintes fois l'occasion de répéter que je n'étais pas un fétichiste des chiffres ni un obsédé du retour à l'équilibre en 2018. Je constate d'ailleurs que je ne suis plus le seul, puisque le gouvernement fédéral l'a porté à 2019, voire à 2020, comme il semble désormais l'envisager. Nous ne sommes donc plus si isolés que cela! Cela facilitera peut-être la vie d'éventuels successeurs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela dit, nous avons réalisé des économies grâce à une réflexion sur l'efficacité, sur l'efficience. Nous avons pratiquement travaillé selon le principe du *zero base budgeting*. Toute décision était précédée de la question de savoir s'il était possible d'atteindre le même résultat, voire mieux, en travaillant différemment, et éventuellement avec d'autres aussi, Monsieur Doukeridis. Nous ne voulions pas nous cloisonner, mais plutôt lancer des ponts vers les autres Régions, les autres niveaux de pouvoir et même les provinces et communes. Je pense, par exemple, à l'École d'administration publique. Certes, les marges d'amélioration sont toujours possibles par le biais du contrat d'administration qui prévoit une évaluation de tous les fonctionnaires généraux à mi-législature. Pour la première fois, nous avons organisé des réunions bilatérales de la fonction publique avant les réunions bilatérales budgétaires, pour adapter le conseil d'administration et permettre que certaines personnes puissent être réorientées, pour affiner, pour ciseler un effectif qui réponde le mieux aux besoins, aux nouvelles priorités, ainsi qu'aux nécessités qui découlent des décisions du gouvernement. Lors des engagements de personnel, nous avons également veillé à embaucher des personnes pour renforcer le service des ressources humaines, car il s'agit de services transversaux.

Nous avons également veillé à ce que soient engagées des personnes chargées de réaliser des économies sur les frais d'énergie ou d'assurance dans les bâtiments publics, le but étant aussi de conclure de meilleurs marchés publics. Ces mesures engendrent des économies immédiates de quelques centaines de milliers d'euros, que nous

pouvons réinjecter dans les politiques que nous voulons mener et qui sont, comme l'a souligné M. Doukeridis, tournées vers l'humain.

Nous avons peu parlé de la petite enfance. L'ONE dispose de moyens considérables et mérite toute notre attention. Cet office doit peut-être faire l'objet d'une meilleure intégration dans la politique globale.

Le problème de la gestion de notre patrimoine est un autre point fondamental dont j'ai parlé lors de la dernière réunion de commission. Certains plaident en faveur d'une responsabilisation des ministres fonctionnels dans la gestion de leur patrimoine ou du personnel. Ce serait une erreur. Il est possible de réaliser de sérieuses économies et de gérer de manière plus efficace le patrimoine de la Communauté française, à condition d'avoir une vision globale du dossier. L'achat et la vente de bâtiments sont à présent envisageables. Un groupe de travail traite de ces questions. D'autres niveaux de pouvoir disposent depuis longtemps de régies des bâtiments. Pourquoi ne pas adopter, en accord avec les Régions, une formule de ce type pour la Communauté française? Nous éviterions ainsi pas mal de parties de ping-pong entre les entités, comme ce fut le cas, par exemple, pour le cinéma Le Palace.

Je vous remercie pour vos déclarations, Monsieur Doukeridis. J'ai toujours voulu respecter l'ensemble des membres du Parlement, de la majorité comme de l'opposition, en commission comme en séance plénière, et faire preuve d'une totale transparence, en anticipant parfois des questions qui auraient pu m'être posées. Aucune question n'est dérangeante.

Nous avons effectivement pris des décisions pour traduire au mieux les avancées du Pacte pour un enseignement d'excellence. Le travail n'est évidemment pas terminé.

Veillons à ne pas relancer la guerre scolaire et à conserver suffisamment d'intérêt et d'énergie pour défendre l'enseignement officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, j'ai parfois le sentiment que le Pacte d'excellence présente un réel risque de dérive. Je prône l'ouverture, la liberté de pensée et de parole, mais il est important selon moi que l'enseignement officiel, réorganisé entre les provinces et les communes, soit un partenaire respecté offrant la même chance à tous. Je vous mets en garde contre les risques de privatisation, bien réels.

Permettez-moi de souligner un élément important, un peu passé inaperçu, qui touche à la crédibilité de notre institution. En effet, elle conserve une cotation élevée qui, je l'espère, restera inchangée, de la part de l'agence de notation Moody's. Certes, je relativise les cotations des agences de notation internationales, mais il est évident que cela peut aider. Les 600 millions d'euros prêtés par la Banque européenne d'investissement représentent un acquis appréciable.

ciable en début de législature. Il faut également souligner le faible niveau des taux d'intérêt. Grâce à cela, au Trésor et à l'Agence de la dette, nous avons pu mener une politique dynamique et volontariste, tout en gérant la dette. Nous avons toujours été prudents et avons respecté les balises fixées par le Trésor. Ces dernières sont toujours d'application et nous avons emprunté à des taux très bas, garantis dans la durée. Cela nous protège en partie contre les risques d'augmentation des taux d'intérêt et nous permet de poursuivre le travail dans la même dynamique. Vous parliez tout à l'heure de continuité. C'est dans cet esprit que nous travaillons et continuerons à assurer notre financement à des taux très bas.

L'autre maître-mot est la transversalité. Nous avons travaillé en transversalité avec l'administration, via le contrat d'administration et avec tous les niveaux de pouvoir. J'ignore combien de temps se poursuivra la période de crise actuelle. L'issue semble imminente à la Région wallonne, mais ailleurs, nous restons dans l'expectative. Au nom de tous mes collègues, je peux vous dire que la machine doit continuer à tourner et qu'il faut continuer à travailler, certes avec prudence. En effet, les citoyens ne comprennent pas ce qui se passe et attendent des hommes et des femmes politiques qu'ils prennent leurs responsabilités.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). –

Monsieur le Ministre, j'aimerais rendre hommage à la façon dont vous avez géré l'exercice. Vous auriez pu faire comme si de rien n'était en nous gratifiant d'envolées lyriques telles que «On va continuer cela» ou «Pour le Pacte d'excellence, on fera ceci», mais vous nous avez épargné ce tableau surréaliste en choisissant trois options.

Tout d'abord, j'ai entendu un bilan, le vôtre. On peut le critiquer, mais je dois admettre qu'il a le mérite d'exister. Vous y mentionnez les chantiers que vous avez voulu mener à bien. Si ce bilan est bien réel, vous le devez aussi au travail souvent constructif de l'opposition au sein de votre commission. Nous avons davantage cherché à vous aider qu'à vous mettre des bâtons dans les roues.

Ensuite, vous vous êtes livré à un état des lieux, en nous présentant l'état des dossiers que vous laissez. J'ai senti une certaine tristesse, c'est bien humain, devant le fait que certains dossiers n'ont pas abouti. Cela dit, on retrouve la même frustration lorsqu'à l'issue d'une législature, on constate qu'une année supplémentaire aurait été nécessaire pour clôturer certains chantiers.

Je tiens à vous rendre hommage, Monsieur le Ministre, car vous êtes le seul à avoir remis solennellement en commission une farde volumineuse présentant l'état d'avancement des dossiers. C'est peu courant et même exceptionnel. Je ne suis tou-

tefois pas naïve pour autant et je ne vous cache pas que je me demande si on ne va pas découvrir un «cadavre dans le placard».

Enfin, vous nous avez livré votre testament, à tout le moins celui du gouvernement, en exprimant votre souhait de voir votre successeur éventuel encore mener à bien telle ou telle action.

Monsieur le Ministre, nous ne serons peut-être pas en mesure d'exécuter votre testament. Nous avons appris à vous connaître. Dès lors certains, éléments de votre testament étaient prévisibles, d'autres étaient vraiment appuyés. Les parlementaires présents ce matin ont pu entendre ce que vous voudriez qu'il reste et que l'on poursuive. C'est respectable et c'est humain. Merci d'avoir été vous-même et de nous avoir livré vos réflexions.

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Cet ajustement nous donne l'occasion de faire le tour des politiques réalisées jusqu'ici, à l'aube de ce qui semble être un changement. Je tiens à m'exprimer sur la manière dont nous avons travaillé entre collègues et chefs de groupe au sein de ce Parlement, ainsi que sur les objectifs que nous défendons à travers cet ajustement et ce travail législatif accompli cette semaine.

J'estime que nous avons fait preuve, au sein de la majorité comme de l'opposition, de ce sens des responsabilités dont il a été fait mention à plusieurs reprises. J'en remercie le MR, avec Mme Bertieaux, et Écolo. Il m'est souvent venu à l'idée que si nous arrivions à trouver des méthodes de travail plus respectueuses des personnes que dans d'autres parlements, c'était peut-être parce que les chefs de groupes étaient des femmes. Je pense que cela peut expliquer que nous avons pu prendre nos responsabilités et réussir un tel travail. Je tiens cependant à rendre hommage à M. Christos Doulkeridis, car il fait partie de ces hommes qui n'ont pas besoin de dégouliner ridiculement de testostérone pour exprimer leur masculinité.

Nous avons su trouver des accords sur des points essentiels. Bien entendu, des frustrations demeurent. Nous aurions voulu que le décret «Mémoire», la question du sport pour les personnes handicapées ou encore le décret sur l'aide à la jeunesse soient abordés cette semaine. Il n'en demeure pas moins que cet ajustement illustre notre capacité à aller le plus loin possible, dans l'intérêt des bénéficiaires.

Repérer l'intérêt des bénéficiaires, dans le cadre des discussions du Parlement, est ce qui nous préoccupe. Nous ne travaillons pas pour nous-mêmes, pour notre égo, mais bien pour les personnes. En ce qui nous concerne, cet ajustement est vraiment le symbole de nos idéaux d'égalité des chances et d'émancipation. Il ne

constitue absolument pas un testament, car le travail continue et continuera. Nous voulons continuer à œuvrer dans ce sens, avec fermeté, sans concessions par rapport aux fondements de notre travail.

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – À mon tour de m'exprimer, sans doute avec moins de solennité. Même si je peux parfaitement entendre le souhait de certains d'exprimer d'autres ressentis, je m'en tiendrai à la situation et au dossier que nous analysons aujourd'hui, l'ajustement budgétaire. Je trouve que le gouvernement dans son ensemble a pris ses responsabilités et a fait preuve du sens des priorités, notamment pour la rentrée scolaire. Ce sont aussi ces priorités politiques qui ont guidé l'action des chefs de groupe. Comme l'a souligné Mme Vienne, la manière dont les travaux parlementaires ont été gérés au cours des dernières semaines, malgré un contexte très particulier, nous a néanmoins permis d'aboutir en respectant notre feuille de route, en fonction des priorités et des obligations. Nous avons fait en sorte que la rentrée scolaire se déroule de la meilleure façon possible pour les élèves, les professeurs, les directions. Je pense qu'ensemble, nous avons pu atteindre les objectifs que nous nous étions fixés et même aller au-delà. En matière d'ajustement budgétaire, les millions dégagés, notamment pour l'encadrement maternel et l'aide aux directions, sont pour moi la preuve que nous avançons dans le bon sens sur le pacte d'excellence. J'espère que cette vision perdurera dès la rentrée de septembre.

Différents dossiers ont été mis en évidence à travers l'ajustement budgétaire, je retiens la responsabilité et le sens de l'engagement des ministres, même si je dois reconnaître que j'ai moyennement apprécié la sortie du ministre Madrane hier sur la question d'une proposition de décret. Je rappelle simplement qu'il est question d'une initiative parlementaire et que les parlementaires ont décidé à la majorité qu'il était préférable de se revoir à la rentrée pour certains textes. Il me semble qu'il y a une séparation entre les initiatives parlementaires et les initiatives gouvernementales. De manière unanime, nous estimions, pour le bien de ce parlement et pour la sérénité de nos travaux, qu'une série de textes non prioritaires pour la rentrée pouvaient sereinement être étudiés dès la prochaine session. C'est ce que nous ferons, notamment avec ce texte-là.

M. le président. – La parole est à M. Madrane, ministre.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Il s'agissait simplement, à la demande de la ligue Handisport francophone, de permettre aux enfants qui présen-

tent un handicap de s'inscrire à la fin des vacances, les inscriptions ayant lieu fin août début septembre.

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Monsieur Madrane, quelles que soient les raisons qui vous ont poussé à votre sortie politique, vu le contexte et l'accord unanime des présidents et des chefs de groupe, je continue à affirmer qu'il était préférable de laisser l'initiative parlementaire au parlement et l'initiative gouvernementale au gouvernement. Les choses se sont extrêmement bien passées et j'ai trouvé mal à propos la manière dont les choses se sont produites, sur ce dossier en particulier. Pour moi, l'incident est clos.

M. le président. – La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame Vienne, vous m'avez touché. J'ai souvent souffert et souffre encore à cause de mon physique de gros Grec chauve. Physique auquel on associe une image pleine d'excès de testostérone et de machisme. Il est toutefois possible, la plupart du temps, sinon toujours, de régler les choses autrement que par la force. Je vous remercie pour vos mots.

Monsieur le Ministre, je vous remercie également pour vos réponses. Vous nous avez donné une réponse de ministre-président et le ministre-président nous a, quant à lui, livré davantage une réponse de ministre du Budget. Mais peu importe. En tout cas, j'ai obtenu des réponses à une partie de mes questions sur ce qui se passera dès demain.

Aujourd'hui, nous l'avons vu, il y avait un consensus sur un certain nombre de textes. Textes pour lesquels les partis de la majorité entendaient tenir leurs engagements liés aux réformes consécutives au Pacte pour un enseignement d'excellence. Je pense notamment à l'investissement dans l'enseignement maternel et au soutien aux directions des écoles. La majorité est demeurée soudée et l'opposition a plutôt soutenu les textes – ou, dans le cas contraire, s'est abstenue.

Mais que se passera-t-il demain? La question reste entière et ouverte. Notre situation d'incertitude est plus grande qu'en Région wallonne. Or, notre institution est profondément menacée par ce qui est en train de se passer. Les politiques auxquelles nous sommes très attachés sont peut-être, elles aussi, menacées. Au-delà, c'est le lien entre Wallons et Bruxellois qui se voit menacé ainsi que notre capacité à agir ensemble. Cet élément ne ressort pas forcément de la crise actuelle, mais nous devons le garder en tête. En tout cas, mon groupe l'a à l'esprit.

Vous avez dit que, dans l'ensemble, ça se passe bien, même si certains groupes de travail ont été annulés. Je peux l'entendre, mais la situation

d'incertitude commence à durer. En tout état de cause, on s'installe petit à petit dans une situation inconnue pour notre institution.

Je me permets donc d'insister sur la situation présente et d'appeler les uns et les autres à prendre leurs responsabilités. Pour comprendre les choses, il faut parfois sortir du cadre habituel et mettre tout à plat pour faire ressortir la dimension humaine. C'est ce que j'ai fait et cette expérience m'a fait penser à l'histoire très banale d'un couple. L'un des deux membres du couple – l'homme ou la femme, peu importe, je ne souhaite ni féminiser ni masculiniser mon histoire – est lassé de son partenaire.

Il envisage la rupture, mais n'aime pas la solitude et voudrait aussi conserver la maison, la voiture et une part importante du patrimoine. Il pense à un nouvel amour. On lui connaît d'ailleurs une maîtresse officielle prête à prendre la place. De l'autre côté, la partenaire actuelle s'accroche, car les séparations ne sont pas simples. Ils ont quand même vécu de beaux moments ensemble, ils ont eu des enfants, réalisé des projets. Dès lors, pourquoi se quitter? Est-il certain que la nouvelle partenaire sera plus belle, meilleure et plus riche que l'ancienne? La nouvelle union sera-t-elle plus stable? Le bonheur sera-t-il forcément au rendez-vous? Du coup, elle s'accroche et reste là. Elle ne comprend pas ce qui se passe. Nous savons qu'ils ont du mal à se remettre en question. Mais de l'autre côté, la maîtresse patiente, mais intervient sans cesse. Le couple blessé doit rester soudé quelque temps, mais c'est impossible, car la maîtresse augmente la pression. Elle refuse les attermoissements ou n'accepte pas qu'il parte en week-end avec sa légitime. Elle veut qu'il la quitte, et tout de suite.

C'est en quelque sorte ce à quoi nous avons assisté ces dernières semaines. Des partenaires extérieurs étaient présents. On ignorait tout de leur rôle. Qui était la fameuse maîtresse? Sont-ils en couple, oui ou non? Ce n'était pas tout à fait clair. Sur le plan humain, ce genre d'histoires mène généralement à des conséquences très difficiles pour l'entourage, les amis, la famille, les enfants. Ce n'est pas simple.

Pour revenir à notre histoire, si tout reste bloqué et que la maîtresse ou l'amant ne prend pas la place du conjoint officiel, tous ont néanmoins un minimum de responsabilités envers les enfants, c'est-à-dire les secteurs que nous gérons. Il est impensable de persister dans le blocage des dossiers. Les acteurs extérieurs non plus n'en ont pas le droit. Soit on y est, soit on n'y est pas. Je comprends que cette période ait été particulière et difficile, jusqu'à aujourd'hui.

Mais dès demain, si la situation ne s'éclaircit pas, soit vous démissionnez, soit vous décidez de rester et vous prenez vos responsabilités. Mais vous ne pouvez pas bloquer l'ensemble du gouvernement et les décisions qui s'imposent. Cela

me paraît fondamental et je m'adresse à tout le monde. Nous ne pouvons pas prendre en otage des acteurs qui dépendent de nos décisions. J'insiste particulièrement sur ce point, en cette dernière séance.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.

11 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)

11.1 Examen et vote du tableau et de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen du tableau et de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'il a été adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, le tableau et l'article unique sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

12 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 9)

12.1 Examen et vote du tableau de synthèse et des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen du tableau de synthèse et des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'il a été adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, le tableau de synthèse et les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

13 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse (doc. 484 (2016-2017) n^{os} 1 à 8)

13.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'il a été adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles 1^{er} à 13 sont adoptés.

Mmes Vienne et Salvi et M. Fontaine ont déposé l'amendement n° 2 visant à modifier l'article 14 et libellé comme suit: «Au titre I^{er} du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse, les modifications suivantes sont apportées:

Art. 14. – À partir de l'année académique 2017-2018, une subvention est allouée par arrêté ministériel à chaque établissement d'enseignement supérieur afin de lui permettre d'engager un nombre de conseillers académiques en fonction du nombre moyen d'étudiants sur les quatre dernières années académiques:

1 ° de 300 à 2 000 étudiants: 1 ETP.

2 ° de 2 000 à 8 000 étudiants: 1 ETP supplémentaire par tranche de 2 000 étudiants

3 ° de 8 000 à 16 000 étudiants: 0,5 ETP supplémentaire par tranche de 2 000 étudiants

4 ° à partir de 16 000 étudiants: 0,5 ETP supplémentaire par tranche de 4 000 étudiants

Pour les établissements ayant de 0 à 300 étudiants, seul 0,5 ETP est accordé.

La subvention allouée à chaque établissement est calculée en appliquant la formule suivante:

1 ° pour l'année budgétaire 2017: 19 459 euros par ETP

2 ° pour l'année budgétaire 2018: 59 459 euros par ETP.»

La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Il s'agit d'un amendement dont l'objectif est le suivant: depuis l'examen du projet de décret-programme et des amendements en réunion de commission, le 4 juillet dernier, les écoles supérieures des arts (ESA) dont la population est inférieure à 300 étudiants ont émis une demande afin de bénéficier également de conseillers académiques. Ce texte vise à leur permettre de recevoir les services de ces personnes.

Je ne ferai pas la lecture de l'amendement: il a été distribué et chacun a pu en prendre connaissance.

M. le président. – Le vote sur l'amendement n° 2 et l'article 14 est réservé.

Les articles 15 à 26 sont adoptés.

Mmes Vienne et Bertieaux, M. Doulkeridis et

Mme Salvi ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier l'article 27 et libellé comme suit: «À l'article 27, les mots "Les dispositions du présent décret produisent leurs effets au 1^{er} janvier 2017" sont remplacés par "Sauf en ce qui concerne les dispositions dont l'entrée en vigueur est fixée par l'article 17, les dispositions du présent décret produisent leurs effets au 1^{er} janvier 2017"».

La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Il s'agit de fixer la date à laquelle les dispositions du présent décret produisent leurs effets, soit le 1^{er} janvier 2017.

M. le président. – Le vote sur l'amendement n° 1 et l'article 27 est réservé.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

Je suspends la séance jusque 14h30.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12h et reprise à 14h35.*

M. le président. – La séance est reprise.

14 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence cet après-midi: Mmes De Permentier, Galant et Gahouchi et MM. Warnier, Maroy et Ikazban, pour raisons de santé; Mme Trachte, pour raisons de maternité.

15 Questions d'actualité (Article 82 du Règlement)

15.1 Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Analyse de genre de l'impact de la réforme de la pension des enseignants»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, lundi, je vous ai interrogé sur le suivi de la motion en conflit d'intérêts relative à la pension des enseignants, motion adoptée par le Parlement francophone bruxellois à une majorité renforcée: trois quarts des voix. Cette réforme, portée par le gouvernement fédéral, a inévitablement une incidence sur un public qui nous est cher dans cette institution: les enseignantes et enseignants, les puéricultrices et puériculteurs. Parmi les éléments mis en avant, citons la non-reconnaissance de la pénibilité du travail des personnes concernées. Par ailleurs, la plupart des simulations semblaient tabler sur une carrière plane et sur un profil plutôt masculin. Or, on le sait, les intéressés sont, à plus de 80 %, des femmes.

Il était et il est toujours très important de disposer d'une réelle analyse de genre de l'impact de cette réforme. Or, cette analyse est toujours manquante. La procédure est en cours. L'étape de la Chambre des représentants a déjà été franchie. Actuellement, le Sénat étudie, si j'ai bien compris, la question de la légitimité de la motion en conflit d'intérêts.

Où en sommes-nous à cet égard? Votre gouvernement ne pourrait-il pas prendre l'initiative de réaliser une véritable analyse de genre qui puisse être insérée dans le débat? Cette contribution pourrait en effet alimenter les réflexions, dans l'objectif d'aboutir à une meilleure réforme du régime des pensions, dans l'intérêt du public qui nous est cher.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Nous avons effectivement eu l'occasion de nous pencher, en commission, sur les tenants et aboutissants et donc sur les conséquences pour notre institution des mesures portant sur la réforme des pensions.

La ministre Schyns et moi-même avons fait part de nos préoccupations au sein du Comité de concertation. Nous avons mis en exergue plusieurs éléments: la reconnaissance de la pénibilité de certaines professions et son impact sur le calcul des tantièmes, la question de l'allongement de la carrière et toutes les questions attenantes. Nous pensons à la carrière des personnes qui ne répondent pas à l'ensemble des nouveaux critères, notamment ceux liés au statut de la femme: la question du plafond de verre, les contraintes liées à la vie familiale dont elle est l'héritière, que l'on accepte ou que l'on conteste ce modèle.

Vous m'aviez demandé s'il entrait dans l'intention du gouvernement d'alimenter le débat d'une analyse de genre de l'impact de la réforme. Il ne s'agit pas seulement des deux corps professionnels que vous avez cités, mais de toutes les professions dont notre institution est garante ou dont le statut implique qu'elles sont concernées par nos actions.

Étant donné qu'il s'agit d'une matière transversale, j'ai proposé ce matin à l'ensemble des ministres de signer une note verte à l'attention de l'administration. Un consensus ne s'étant pas dégagé, j'ai proposé une initiative de deux ministres: le ministre-président et la ministre Simonis, chargée des compétences de genre. Une note verte a donc bien été communiquée en ce sens à l'administration.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je me réjouis que les débats parlementaires servent aussi à faire avancer un certain nombre de propositions. Cette étude est effectivement très importante. Elle permettra, je l'espère, d'éclairer les discussions et d'utiliser les arguments les plus solides possible pour défendre les intérêts de nos professionnels. Vous avez raison d'élargir le public concerné. Tant mieux si nous pouvons aller plus loin.

Je suis ravi que vous ayez pris cette responsabilité et j'espère que cette étude sera publiée dans les délais imposés dans le cadre de cette motion en conflit d'intérêts.

15.2 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation au darknet en prison»

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Le 13 juillet dernier, un article de «*La Libre Belgique*» nous apprenait qu'un formateur indépendant avait été interdit d'accès à la prison de Mons après avoir été surpris en train de donner aux détenus un cours leur permettant de naviguer sur internet sans traçabilité. Nous connaissons les dérives de cette utilisation, puisque les enquêtes judiciaires récentes ont permis de révéler que des terroristes avaient utilisé ce moyen pour se procurer des armes.

Madame la Ministre, depuis combien de temps ces cours étaient-ils donnés en prison? Combien de détenus en ont bénéficié? Ce formateur faisant partie de l'Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (Adeppi), il dépend donc de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment notre Fédération assure-t-elle l'intégrité de ses formateurs? À la suite de ce fait, un *screening* a-t-il été prévu? Si oui, dans quel délai et sous quelle forme?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, comme vous, je qualifie cette situation d'indéfendable et d'inqualifiable. D'ailleurs, je tiens d'emblée à souligner que l'ASBL Adeppi, qui a fait l'objet d'un excellent rapport d'activité en 2016, a directement pris ses responsabilités et a écarté la personne mise en cause.

Je rappelle que cette ASBL a pour objectif premier de former à l'éthique et à la bonne utilisation de l'informatique. Un individu a visiblement interprété cet objectif pour en faire une utilisation tout à fait indéfendable. Par ailleurs, l'ASBL joue également un rôle dans l'accompagnement et la compréhension de la difficulté de s'orienter sur internet. Je tiens donc à faire la distinction entre le travail remarquable accompli par l'ASBL et le comportement d'un individu, pour lequel l'ASBL a directement pris les décisions nécessaires.

Les rapports d'activité des ASBL en général, et de cette ASBL dans ce cas, me permettent d'évaluer, avec l'administration, la qualité du travail accompli et la conformité aux critères en vigueur. Je rappelle que cet examen doit être réalisé dans le respect de la liberté d'association, mais également sur la base de critères suffisamment clairs. Il s'agit, en effet, de vérifier en définitive si les objectifs de l'ASBL ont été atteints et si cette dernière est gérée de manière à éviter que ce type

de situation ne se produise. Dans le cas d'Adeppi, je tiens à souligner que les mesures nécessaires ont été prises directement pour empêcher ce type de pratique.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). –

Madame la Ministre, vous nous avez rappelé les objectifs de l'Adeppi qui accompagne la réinsertion des détenus en prison. Ces objectifs sont tout à fait louables et je les partage.

Je vous entends dire que des mesures ont été prises pour qu'une telle situation ne se reproduise plus, nonobstant la qualité du travail de cette association, mais vous ne nous en dites pas plus. C'est d'autant plus regrettable qu'à la lecture de l'ordre du jour de votre gouvernement, on s'aperçoit que le 12 juillet dernier, vous avez intégré l'Adeppi dans les filières d'insertion et que 140 000 euros supplémentaires vont lui être attribués dans le cadre de l'éducation permanente. Un *screening* serré doit être réalisé. Je suivrai attentivement ce dossier.

15.3 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan du festival de Dour»

M. Patrick Prévot (PS). – La presse du jour fait état d'un premier bilan de l'édition 2017 du festival de Dour qui a battu un record en termes d'affluence et de recettes, ce qui fera évidemment plaisir aux actionnaires. Le festival de cette année s'est donc très bien déroulé. Néanmoins, la presse pointe aussi une série de difficultés en matière de mobilité, de sanitaires, catastrophiques et de drogue, un problème malheureusement récurrent sur lequel vous étiez encore interpellée cette semaine. La presse évoque également la recrudescence des agressions sexuelles sur le site du festival.

Pour commencer, pourriez-vous nous rappeler le montant de la subvention accordée au festival de Dour? Ensuite, je vous pose cette simple question: à l'heure où vous allez signer les contrats-programmes, comptez-vous fixer des balises claires sur la sécurité, l'hygiène ou la mobilité? Envisagez-vous d'y intégrer des balises complémentaires à celles qui existent actuellement et qui concernent essentiellement la programmation musicale et les aspects culturels? Je sais combien la notion de bonne gouvernance vous tient à cœur et par conséquent, comme il s'agit d'argent public, les organisateurs de festivals subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne devraient-ils pas être tenus de respecter des critères comme ceux-là? Selon moi, c'est un geste politique que vous devez poser.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'organisateur Go Go Go! reçoit un subside de 100 000 euros sur la base d'une convention établie

en 2011 qui courait jusqu'à 2014. Elle a depuis été reconduite annuellement. Je rappelais encore hier dans cet hémicycle l'importance de passer enfin des conventions et des contrats-programmes reconduits annuellement et de pouvoir avant la fin de l'année passer à de nouveaux contrats-programmes. Par ailleurs, si vous m'avez bien écoutée, ce qui semble être le cas, et si vous connaissez mon attachement à la gouvernance, un critère me paraît essentiel: les exigences que vous avez vis-à-vis d'opérateurs, quels qu'ils soient, doivent être prédéfinies.

En ce qui concerne les contrats-programmes des arts de la scène, ces exigences sont définies dans le décret et sont normées par les arrêtés. Dans le décret et dans les arrêtés, il n'a pas été question – et personne ne l'a d'ailleurs suggéré – d'inscrire un critère de mobilité ou de salubrité publique. Ce sont évidemment des éléments auxquels je suis très attentive et que je trouve très importants. Mais je trouve encore plus important d'avoir été claire avec ceux qui m'ont renvoyé des propositions de contrats-programmes. C'est donc bien sur la base des critères établis par le décret et par les arrêtés que les décisions seront prises. Par ailleurs, les contrats-programmes seront aussi évalués sur la base de ces mêmes critères. Pour en finir avec votre question sur le montant demandé par Go Go Go!, j'ai dit et je répète que je ne ferai aucune déclaration sur les montants demandés par les uns et les autres avant d'avoir moi-même examiné avec mon administration l'ensemble des demandes et pouvoir rentrer un tableau général qui pourra être consulté et justifié.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse, même si elle ne me convainc pas du tout. J'ai l'impression qu'une grande partie de celle-ci relève de la langue de bois. Mais plusieurs problèmes de sécurité, sanitaire, de salubrité publique sont à pointer. Ayez le courage politique d'insérer ces balises dans les contrats-programmes afin de réaliser une bonne gestion des deniers publics. En effet, 100 000 euros ont été octroyés en 2017 au festival de Dour, mais vous ne voulez pas vous exprimer pour les futures éditions à venir. Sa bonne santé financière est un bon équilibre entre les apports financiers du public et les contraintes imposées par celui-ci. Mais vous ne souhaitez pas accepter ces obligations.

Comme je l'ai lu dans *«Le Vif/L'Express»*, 1 500 000 euros ont été reversés en 2015 aux actionnaires. Cet événement est donc «une entreprise qui ne craint pas la crise», comme disait Alain Bashung. Soit le festival est organisé avec des deniers publics et les membres de l'exécutif, dont vous faites partie, imposent des règles strictes, soit il est réalisé hors du champ de l'argent public, de manière privée, comme le désirent ses organisateurs.

15.4 Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Premier TOSS en médecine vétérinaire»

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a communiqué les résultats du premier test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) en médecine vétérinaire. Ils ne sont guère encourageants puisqu'à peine 12,4 % des étudiants ayant passé cette épreuve ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20. Vous me répondrez certainement que la situation ne date pas d'hier et que ce taux de réussite est comparable à celui qui prévaut en médecine générale.

Je reste néanmoins interpellé par ce résultat. Il nous oblige à prendre les dispositions nécessaires pour accompagner les étudiants qui entament des études de médecine vétérinaire afin d'améliorer le taux de réussite. Nous le savons, certains de ces étudiants accusent des lacunes qui remettent en question l'enseignement secondaire et le suivi des étudiants dans nos universités.

À quelles mesures avez-vous déjà pensé? N'est-il pas temps d'étendre la réflexion menée sur les études en médecine générale et d'appliquer les dispositions prises dans ce secteur aux études de médecine vétérinaire? En effet, nous savons de manière objective que les facultés de médecine vétérinaire accueillent des étudiants rencontrant des difficultés comparables à celles rencontrées par les étudiants en médecine générale.

M. le président. – Merci, Monsieur Culot, et bravo pour votre première question d'actualité.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Monsieur le Président, vous m'avez coupé l'herbe sous le pied. Je comptais profiter de mon temps de parole pour féliciter M. Culot pour sa première question d'actualité, ce qui m'aurait fait gagner cinq secondes. (*Rires*)

Deux points sont à noter. Si vous prenez l'examen d'entrée en médecine humaine en Flandre, nous sommes dans des taux équivalents. Il y a un véritable problème de préparation qui mériterait probablement un examen plus approfondi. Nous avons mis au point une première épreuve. Une seconde aura lieu, comme vous le savez, en septembre, car il est important de prendre en compte ceux qui ont échoué à l'épreuve, mais étaient à deux doigts de la réussite.

Entre le moment où vous avez posé la question et maintenant, je n'ai pas obtenu de réponse. Nous savons que l'objectif du test est d'orienter l'étudiant et de le mettre en garde. Certains obtiennent un feu vert, qui n'est pas pour autant gage

de réussite, d'autres reçoivent un feu orange ou un feu rouge, indiquant que l'étudiant risque d'échouer. Pour les études en médecine humaine et en dentisterie, nous avons relevé des effets positifs.

Le deuxième élément concerne le nouveau concours organisé en fin de première année de bachelier. Les facultés de médecine vétérinaire et les étudiants en médecine ont donc été entendus. Et ce, même si leur souhait a été contrarié par une décision unilatérale – et contestable – que nous avons appliquée au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur un examen d'entrée plutôt qu'un concours en fin d'année.

La raison est que l'étudiant, en un an, peut rattraper une partie considérable de son retard. Ce sujet mériterait bien plus que les deux minutes qui m'ont été accordées. Nous veillons à ce que ce test contraignant, mais non éliminatoire, permette à l'étudiant de connaître ses lacunes au moment où il va s'engager dans des études exigeantes et extrêmement difficiles. Pour cette seule raison, j'estime que le test mérite d'être soutenu.

M. Fabian Culot (MR). – En effet, Monsieur le Ministre, ce test permet de détecter les lacunes de l'étudiant. Je pense qu'il permet aussi de démontrer à notre Fédération ses propres lacunes au niveau de l'apprentissage qu'elle prodigue à ses étudiants. Selon moi, si un signal est donné aux étudiants, il faut également en envoyer un à l'autorité en charge de l'enseignement dans notre Communauté.

La première année peut être l'occasion pour l'étudiant de rattraper le niveau. Il faut avant tout veiller à ce que ce dernier n'accumule pas un retard supplémentaire qui soit impossible à surmonter.

15.5 Question de Mme Véronique Salvi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Reconnaissance des web TV»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Ce matin, j'ai découvert dans la presse le bilan 2016 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vis-à-vis des *web TV*, ces «télévisions du web» qui constituent un nouveau média. Parmi les vingt *web TV* déclarées au CSA, celui-ci en contrôle treize, lesquelles doivent satisfaire à une série d'obligations. Certains observateurs les voient comme l'équivalent des radios indépendantes des années 1990, qui représentaient une volonté d'apporter davantage de diversité dans les informations citoyennes et publiques. Parmi ces *web TV*, je citerai celle de notre Parlement, celle de l'Université de Mons (UMons) ou encore celle de l'Université de Liège (ULg). Bien des citoyens ont ainsi accès, sur internet, à une source

d'informations différentes.

Cette question n'a été que rarement abordée en commission. Je souhaiterais donc profiter de ce bilan pour faire le point avec vous sur la façon dont nous pourrions entamer une réflexion en interne, et éventuellement avec le CSA, afin d'explorer les possibilités de développement des *web TV*. Celles-ci ne bénéficient à l'heure actuelle d'aucune subvention publique et fonctionnent souvent grâce au bénévolat ou parce que leurs créateurs continuent de s'y investir. Une telle réflexion a-t-elle déjà eu lieu? Dans l'affirmative, a-t-elle été menée en concertation avec le secteur? Quel soutien structurel pourrions-nous envisager de leur accorder à l'avenir?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Monsieur le Président, Madame la Députée, sans doute partagerez-vous mon opinion selon laquelle le gouvernement n'est pas là pour faire de l'assistantat. Nous n'avons pas pour vocation de soutenir toute initiative individuelle. Nous pouvons le faire, mais sur la base d'un cahier des charges. Qu'apportera la *web TV* à la population en termes de service public, de diversité culturelle ou d'égalité des genres, pour rebondir sur un sujet cher à ma collègue Isabelle Simonis?

C'est un produit relativement bon marché. Et nous savons que, dans l'évolution des médias, internet modifiera considérablement les coûts d'un certain nombre de productions. Je n'ai pas reçu de demande de subventionnement – je ne me précipite jamais pour éviter tout appel d'air –, ce qui démontre que les acteurs concernés ne semblent pas vouloir en faire la demande, d'autant qu'un certain nombre d'entre eux sont déjà subventionnés de manière indirecte pour d'autres dossiers. Mais je reste ouvert et si je reçois des sollicitations, je vous promets d'introduire une demande en ce sens dans le budget initial 2018, ce qui permettrait de répondre à votre intérêt pour ce genre de média. Mais jusqu'à présent, je n'ai reçu aucun appel.

Cela dit, je trouve que le CSA fait un travail formidable quand il s'interroge sur tous ces nouveaux médias. C'est bien le sens de la modification de la directive SMA, en intégrant ces nouveaux médias aux règles que nous imposons parfois aux télévisions linéaires ou aux radios analogiques. Nous devons mener une réflexion, ce que vous ferez, tout comme nous, au travers du décret SMA, mais aussi du contrat de gestion de la RTBF qui est un élément essentiel.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Monsieur le Ministre, je retiendrai votre dernière réflexion relative au CSA. Vous mettez en exergue le travail de cet organe. Si j'ai souhaité aborder le sujet des *web TV* aujourd'hui, c'est justement parce que le CSA, en tant qu'organe régulateur de l'audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles, se

charge de les reconnaître, de les gérer, de les réglementer et de déposer des rapports les concernant. Il me paraissait dès lors tout à fait normal de vous interpeller, en votre qualité de ministre des Médias, sur une éventuelle anticipation de l'évolution de ces nouveaux médias. Tout comme nous traitons de l'évolution des nouveaux médias radiophoniques, pour lesquels nous dégageons des moyens en vue de développer le *digital audio broadcasting+* (DAB+), nous nous devons d'anticiper une réflexion par rapport aux nouveaux médias audiovisuels, et ce, dans le respect d'une valeur que nous défendons depuis toujours, à savoir la diversité culturelle, qui doit aussi se retrouver au sein des médias.

J'entends que la réflexion n'a pas encore eu lieu à ce stade et que, par ailleurs, aucune demande de subvention n'a été déposée. Nous verrons de quelle manière ce dossier se développera, ou pas, à l'avenir.

15.6 Question de M. Mathieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la tutelle de la COCOF, intitulée «Continuité des services en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nombre de services s'inquiètent des conséquences qu'ils pourraient subir du fait de la crise politique actuelle. Je prendrai l'exemple du service d'accompagnement familial qui s'est récemment adressé à vous à propos d'un arrêté d'agrément et de subvention. Au vu du contexte général, il voulait savoir ce qui adviendra de ce texte. Vous lui avez alors répondu qu'il vous était actuellement impossible de soumettre le texte au gouvernement. Vous avez évidemment expliqué que cette impasse ne vous était pas imputable, mais que cette tâche vous était rendue impossible par votre partenaire de majorité.

Aussi voulais-je savoir ce qu'il en est réellement! Existe-t-il au sein du gouvernement des blocages qui vous empêchent de prendre ce type d'arrêté? Ne me répondez pas que cette situation découle de la non-réforme du Code de l'aide à la jeunesse. Les services existaient avant, ils existeront encore après. Ils doivent donc continuer leur travail. Ils ne devraient pas avoir à s'inquiéter de la continuité des services qu'ils peuvent offrir, du travail qu'ils peuvent accomplir. J'ai constaté que d'autres arrêtés ont été pris. Pas plus tard qu'hier, j'ai interrogé Mme Schyns à propos d'une nouvelle classe DASPA à Liège. Elle me confirmait qu'un appel à projets allait être lancé. La vie continue!

Monsieur le Ministre, je souhaiterais donc que vous m'expliquiez exactement ce qui pose problème par rapport à la continuité des services de l'Aide à la jeunesse.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Le service Interm'Aide bénéficie d'un agrément en tant que service d'accueil court terme. Cet agrément ne sera pas remis en question. Ce service bénéficie également d'une subvention facultative qui concerne concernant l'accueil d'urgence et qui est garantie pour l'année 2017.

Comme d'autres services, Interm'Aide éprouvait des difficultés à obtenir son agrément pour l'ensemble de ses missions, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les Services d'intervention et d'accompagnement en accueil familial qui avait été mis en place par ma prédécesseure et qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. C'est pourquoi ce service, comme d'autres, est en attente du nouveau cadre fixé par ces arrêtés.

Quant aux réformes qui devaient intervenir dans le secteur de l'aide à la jeunesse, nous sommes dans l'expectative. Le Code sur lequel j'ai travaillé pendant près de deux ans et demi et que nous avons examiné en commission a connu un temps d'arrêt. Au mieux, il sera reporté à la rentrée de septembre.

Dans la foulée de cet important travail normatif, et conformément à la déclaration de politique communautaire, j'œuvrais depuis plusieurs mois, en collaboration avec les acteurs, à la simplification du secteur de l'aide à la jeunesse au travers d'une refonte d'un arrêté spécifique à ce service. Différents groupes de travail ont été créés et de nombreuses réunions se sont tenues. Les textes étaient prêts à être soumis au secteur pour une dernière concertation, au gouvernement pour une première lecture et aux conseils communautaires pour un avis. Mon objectif était de parvenir à une mise en œuvre en date du 1^{er} janvier 2018.

Les événements politiques récents ont toutefois bouleversé ce calendrier, m'obligeant à annoncer au secteur que, dans la situation actuelle, il m'était difficile de faire avancer les textes, le Code et les arrêtés, le tout étant reporté à la rentrée.

Cependant, la continuité des services est assurée et les moyens sont garantis, car les arrêtés antérieurs restent d'application. Les nouveaux arrêtés spécifiques sont forcément liés au Code qui doit encore être adopté. J'espère le finaliser en septembre. Dans le cas où je ne serais plus chargé de la compétence de l'Aide à la jeunesse, j'espère que le travail déjà réalisé ne sera pas perdu et

pourra être réutilisé.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – J'entends bien votre réponse, Monsieur le Ministre! Je savais déjà que le Code est, non pas à la poubelle, mais au frigo! Personne ne sait pas ce qu'il en adviendra! La suspension de l'examen, au Parlement, de la réforme du Code n'arrête cependant pas le travail sur le terrain. Vous me dites que l'idéal aurait été une mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2018. Or, nous ne sommes pas dans un monde idéal: le Code ne sera pas réformé aussi rapidement et il ne sera peut-être pas de la manière dont vous le souhaitez.

Le travail sur le terrain ne s'arrête pas! Vous avez la possibilité de continuer à prendre des arrêtés afin d'assurer la pérennité des services et de leur permettre de continuer à se projeter dans l'avenir. Les services seront ainsi assurés de poursuivre leur travail. Ce qui est en jeu, ce sont des services rendus aux familles et aux enfants qui en ont besoin. Il serait inadmissible que ceux-ci fassent les frais de jeux politiques entre partis du gouvernement qui s'entredéchirent. Personne ne l'accepterait, Monsieur le Ministre! Je demande donc au ministre fonctionnel et au gouvernement dans son ensemble de continuer à faire tourner des services qui en ont besoin.

15.7 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Projet “Racines”»

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – «Pour pouvoir apprendre librement, un enfant doit comprendre d'où il vient et percevoir qui il est. Il doit être en paix avec ses racines». Ces propos de Mme Vinciane Hanquet, enseignante retraitée, initiatrice et coordinatrice du projet «Des racines pour grandir», résonnent fortement avec une conviction que j'ai au plus profond de moi: pour pouvoir être dans une relation positive et apprendre correctement, on doit avoir cet ancrage. C'est vraiment important pour l'ensemble des élèves de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient issus de l'immigration ou non. On ne dispose pas toujours d'informations sur les générations qui ont précédé, sur sa propre histoire familiale.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous livrer une brève analyse de ce projet, qui existe déjà depuis cinq ans? Quels sont les liens entre un tel projet et le Pacte pour un enseignement d'excellence? Le bien-être des élèves, qui est au cœur du Pacte, constitue aussi un élément essentiel de l'apprentissage et des facultés d'apprentissage de nos étudiants.

Puisque cette question est la dernière de notre session, je voudrais remercier l'ensemble de mes collègues, mais aussi tous les services qui nous permettent d'effectuer ce travail de qualité, et ce, finalement, quelle que soit la composition

des gouvernements...

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Vous avez tout à fait raison de dire que l'approche de l'élève développée par l'ASBL dans les écoles fait écho au Pacte d'excellence, puisqu'elle est «orientante». L'apprentissage, par l'élève, de ses forces, de ses faiblesses, de son identité et de son passé est clairement inscrit dans le Pacte. Les domaines 6 et 7 du nouveau tronc commun concernent non seulement l'esprit de créativité et l'esprit d'entreprendre, mais aussi la capacité d'apprendre à se connaître et à apprendre et, si l'on pousse encore plus loin, la conscience de soi et des autres, la conscience du temps et de son passé, et la conscience du sens collectif. Tous ces éléments rejoignent la démarche de cette association.

Nous connaissons bien cette ASBL. Nous la soutenons, pour la prochaine année scolaire, à hauteur de 15 000 euros afin de développer des projets dans les écoles fondamentales et secondaires. Nous pouvons évidemment réfléchir à des partenariats avec cette ASBL ou avec d'autres qui adhèrent à cette démarche. Un rapport positif à l'école, la sensation de bien-être et la sensation de bien comprendre l'école et de bien se comprendre soi-même sont, pour l'élève, une des clés de la réussite de leur apprentissage des différentes disciplines. Ce n'est pas la première fois que nous discutons de ce lien, qui répond aussi à une demande des enseignants.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je tiens aussi à insister sur l'implication des parents dans ce type de projets. On reproche parfois le manque de liens entre les parents et le milieu scolaire, sauf dans le cas de certaines familles ou lorsque des difficultés se posent. Or, il importe que les liens soient maintenus, même en l'absence de problème. En l'occurrence, l'implication des parents est cruciale. Le parent constitue un partenaire à part entière.

Ce que j'espère pour les prochains mois et les prochaines années, c'est que de tels projets se généralisent au sein de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – Je suspends la séance durant dix minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15h20 et reprise à 15h30.*

M. le président. – La séance est reprise.

16 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)

16.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

81 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

7 membres ont répondu non.

25 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fontaine Eddy, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: MM. Daele Matthieu, Doulkeridis Christos, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Mmes Maison Joëlle, Persoons Caroline, Ryckmans Hélène.

Se sont abstenus: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Culot Fabian, Mme De Bue Valérie, M. Destrebecq Olivier, Mme Dock Magali, M. Dodrimont Philippe, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Henquet Laurent, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Potigny Patricia, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

17 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 9)

17.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

81 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

32 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoît, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fontaine Eddy, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Culot Fabian, Daele Matthieu, Mme De Bue Valérie, M. Destrebecq Olivier, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doulkeridis Christos, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mme Ryckmans Hélène, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

18 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, aux fonds budgétaires, aux bâtiments scolaires, à la jeunesse (doc. 484 (2016-2017) n^{os} 1 à 8)

18.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

81 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

32 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 2 est adopté. L'article 14, ainsi modifié, est adopté.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoît, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fontaine Eddy, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Culot Fabian, Daele Matthieu, Mme De Bue Valérie, M. Destrebecq Olivier, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doulkeridis Christos, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mme Ryckmans Hélène, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux. Pour une justification d'abstention.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Vous constaterez que l'amendement engage l'année budgétaire 2018. Cela nous paraît quelque peu imprudent.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

81 membres ont pris part au vote.

80 membres ont répondu oui.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, l'amendement n° 1 est adopté. L'article 27 tel qu'amendé est adopté.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Culot Fabian, Daele Matthieu, Mme De Bue Valérie, MM. Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Fontaine Eddy, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, M. Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Onkelinx Alain, Mmes Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

S'est abstenu: M. Puget André-Pierre.

18.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

81 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

31 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Diallo

Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fontaine Eddy, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Culot Fabian, Daele Matthieu, Mme De Bue Valérie, M. Destrebecq Olivier, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, Ryckmans Hélène, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

S'est abstenu: M. Puget André-Pierre.

19 Allocution du président

M. le président. – Dans quelques minutes, la session 2016-2017 sera clôturée. Déjà. Comme le veut la tradition, vous me permettrez de vous adresser quelques mots en guise de conclusion.

Cette session a connu quelques moments forts: la réunion de travail avec le Roi Philippe en automne 2016, les journées portes ouvertes de notre belle institution parlementaire pour ses 45 ans quelques semaines plus tard, les nombreux prix remis – le prix du journalisme, le prix littéraire, etc. –, le Parlement des enfants, celui des jeunes et, bien sûr, le Parlement citoyen, le 1^{er} juillet dernier. Tous ces événements, mais aussi tous nos débats, que nous tenons ici même un mercredi sur deux, traduisent la vitalité de notre institution et de notre démocratie.

Depuis la rentrée de septembre, 59 projets de décret, 28 propositions de décret et 31 propositions de résolution ont été déposés. En comptant la séance de ce jour, nous aurons tenu 21 séances plénières tandis que les commissions se sont réunies 155 fois. Une rapide évaluation du travail accompli démontre que le Parlement de la

Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas failli à sa mission: 2 326 questions orales et 144 interpellations ont été portées à l'ordre du jour des réunions publiques de commission. On y ajoutera 196 questions d'actualité. De surcroît, 2 528 questions écrites ont été déposées. Le travail de contrôle du gouvernement a donc été effectif.

Mais quel gouvernement, me direz-vous? Comment analyser la situation actuelle? Tentons plusieurs approches avec humour et second degré.

Si je pêche dans les compétences ministérielles, sur la scène internationale, certains tenteront une réponse diplomatique: «La Belgique est certes un pays complexe, avec des entités fédérées autonomes. Il faut voir dans le moment présent une maturité des institutions...»

Mais on pourrait envisager d'autres réponses dans nos compétences.

Théâtrale, à la manière du Père Ubu: «Cornegidouille, de par ma chandelle verte, Mère Ubu, où est la majorité?».

Picturale, à la Magritte: «Ceci n'est pas une crise!».

Scolaire: «Si $A + B + X$ est plus grand ou égal à $(94/2) + 1$, sachant que $A = 30$ et $B = 16$, déterminez la valeur minimale de X ».

Télévisuelle, façon 7^e Compagnie: «Si je connaissais le con qui a fait sauter le pont!».

Inspirée par la simplification administrative: «S'il n'y a plus de majorité, il n'y a plus d'opposition. Plus de vérité, plus de contradiction! Tout va bien.».

Publicitaire: «Les métiers du bâtiment, c'est du sérieux. Être électricien, cela ne s'improvise pas. L'enseignement de promotion sociale peut vous y former!»

Sportive: «Plus vite, plus haut, plus fort! Le record mondial des 541 jours de crise sera-t-il battu?»

Mais oui, chers collègues, chacun aura sa lecture de la crise politique que nous traversons. Toutefois, malgré les difficultés, nous devons continuer à agir ensemble pour relever quotidiennement de nouveaux défis offrant un mieux-être à nos concitoyens.

Cette fin de session est également l'occasion de vous présenter quelques nouveautés pour la rentrée prochaine. Parmi celles-ci, j'ai le plaisir de vous annoncer que les questions et débats d'actualité seront dès septembre retransmis en direct sur les 12 télévisions locales. Le Bureau du Parlement a en effet validé une convention de partenariat avec la Fédération des télévisions locales. Cela va dans le sens de notre volonté d'ouverture vers le monde extérieur.

Après l'installation du streaming vidéo en 2014, la diffusion sur les télévisions locales, médias de proximité de la Fédération Wallonie-

Bruxelles, nous permettra de rendre encore plus accessibles les débats parlementaires. Le dispositif sera mis en place dès la séance de rentrée. Nous accueillerons donc tous les mercredis un journaliste qui commentera et animera l'émission. Il sera installé en tribune, avec une caméra. Les images filmées par les caméras déjà installées dans l'hémicycle seront également utilisées. Je compte sur vous pour relayer cette belle initiative. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons créer, recréer du lien avec les citoyens. J'espère que ce projet y participera.

J'aimerais également vous parler d'une nouvelle initiative qui sera portée par notre institution dès la session prochaine. Vous le savez, l'égalité entre les femmes et les hommes est dans l'ADN de notre Parlement. Dans ce cadre, le Bureau a marqué un accord de principe pour que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entre dans la démarche «*HeForShe*», initiée par l'ONU Femmes, et fasse de notre institution un «parlement en faveur de l'égalité des genres».

Je vous rassure, inutile, Monsieur le Député Prévot, de vous présenter mi-barbu, mi-maquillé! «*HeForShe*» est un mouvement de solidarité en faveur de l'égalité des sexes, créé par ONU Femmes pour encourager les hommes et les garçons à militer pour les femmes et les filles et à soutenir le changement en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes. En effet, l'égalité des sexes n'est pas une problématique exclusivement féminine. C'est un droit humain qui nous concerne tous. Les femmes ne doivent pas être les seules mobilisées pour défendre leurs droits. Ce combat doit être un engagement de toutes et tous. C'est pourquoi le mouvement «*HeForShe*» s'adresse en priorité aux hommes, en vue de les inciter à s'investir en faveur de l'égalité des genres.

Notre Parlement, par ses compétences et à travers les textes législatifs qu'il vote, est un ardent défenseur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est donc tout naturel que nous entrions dans cette démarche. Cela fait de nous le premier parlement belge, voire un des premiers mondiaux, à s'engager dans ce large mouvement porté par ONU Femmes. Je remercie par ailleurs Mme Bertieaux qui en sa qualité de vice-présidente du réseau des femmes de l'APF a œuvré en ce sens.

Très concrètement, nous allons mettre en place un plan d'action, visant à montrer l'engagement et le soutien du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la démarche «*HeForShe*»: communication en soutien à la campagne, avec, notamment, des parlementaires masculins, actions de sensibilisation, tant des députés que des agents du Parlement, travail d'étude et d'analyse, etc. Les services du Parlement sont chargés de mettre en place un programme d'actions concrètes et ne manqueront pas vous en parler également. Entrer dans cette démarche si-

gnifie que nous avons reçu la «labellisation» de l'ONU. Notre parlement est reconnu dans son travail en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et nous pouvons nous en réjouir!

Avant de conclure, et en notre nom à tous, je voudrais adresser un chaleureux remerciement à celles et à ceux qui permettent à notre Parlement de travailler au jour le jour, c'est-à-dire vous les parlementaires et les ministres, mais aussi les agents du Parlement, en particulier Monsieur le Greffier, les services non permanents, les collaborateurs du gouvernement, des parlementaires et des groupes politiques, les journalistes et la police militaire. (*Vifs et longs applaudissements sur tous les bancs*)

Je profite du moment pour saluer Marie Moonen dont c'est aujourd'hui la dernière séance plénière et qui prestera son dernier jour demain. Merci, Marie et merci à toute l'équipe! (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Chers collègues, ce dernier mot va clôturer mon discours. Le travail ne fait pas défaut et ne fera pas défaut dès la rentrée. Le Parlement avance dans toute une série de projets. Il ne manque donc pas de souffle, ni de vision.

Permettez-moi un dernier petit conseil: reposez-vous, reprenez des forces, pour revenir en forme à la session prochaine, et entre-temps, je vous souhaite, à tous et toutes, d'excellentes vacances! (*Applaudissements*)

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, vous savez que ce petit moment de convivialité, qui a lieu deux fois par an, est une tradition à laquelle je suis fort attachée. Cette tradition est bien ancrée et perpétuée même dans les moments difficiles. Ceci peut et doit faire la force de notre assemblée. Comme Mme Vienne l'a souligné ce matin, cette tradition témoigne de la forme de civilité qui est la nôtre.

Cette civilité a permis, ces dernières semaines, de gérer l'urgence et l'indispensable et de continuer à entretenir, au cœur de la crise, des contacts réguliers entre les chefs de groupe pour que les travaux puissent se poursuivre. Grâce à cette tradition, ce petit exercice n'est ni ridicule ni décalé.

Par ailleurs, j'ai découvert aujourd'hui que notre président d'assemblée avait un humour particulier. Personnellement, je vous encourage, Monsieur le Président, à en faire usage plus souvent parce que ce fut un très bon moment.

Monsieur le Président, comme vous, je voudrais remercier, au nom des groupes parlementaires, tous les services de ce Parlement: les collaborateurs des groupes, toutes celles et tous ceux qui, au quotidien, nous permettent de faire

notre travail et qui ont dû travailler, ces dernières semaines, dans des conditions plus difficiles que d'ordinaire et qui l'ont fait toujours avec le même sourire et la même affabilité. Je voulais vous dire aussi, Monsieur le Président, combien je suis ravie que vous ayez annoncé aujourd'hui l'initiative «HeForShe» dans laquelle s'est engagé notre Parlement sur décision de son bureau.

Lorsque je vous écoutais, j'ai regardé les visages de mes collègues. Certains visages étaient fermés, d'autres sceptiques. Pour que les choses réussissent, il faudra, selon moi, s'y engager très fermement.

Cette année, je ne souhaiterai pas à tout le monde de bonnes vacances d'un air dégagé. Ce serait prématuré, car certains vont encore un peu travailler.

Je pense qu'on peut souhaiter à chacune et chacun d'entre nous de bons moments de vie privée, de lecture, de sport – nous en avons tous besoin –, du soleil et toutes les choses qui rendent la vie agréable.

Je terminerai, si vous le permettez, par une supplique. Mais cette fois, c'est une véritable supplique, Monsieur le Ministre-Président. Dans la tradition, vous nous faites le dernier discours de la session. J'ai le souvenir de certaines leçons de philosophie, de certains cours de dissertation qui, en ces fins de session, sont parfois un petit peu difficiles à entendre par des parlementaires fatigués d'avoir beaucoup travaillé. Monsieur le Ministre-Président, ma supplique aujourd'hui, c'est: épargnez-nous, de grâce! (*Rires et applaudissements*)

M. le président. – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Comme nous en avons fait le choix depuis plusieurs semaines, je souhaite porter haut le principe de continuité de notre institution, car notre volonté est de rester dignes. Nous avons agi avec la conscience de notre devoir, dans le respect des citoyens et dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles que nous gérons au nom des citoyens. Il serait exagéré de dire que c'est facile. Et agir comme si de rien n'était serait insulter l'intelligence. Pour rester positif, et en toute modestie, je me félicite d'avoir trouvé parmi nous des responsables conscients de leur devoir qui ont permis de mener à terme plusieurs dossiers importants et de poser les actes nécessaires au bon fonctionnement de la société et de notre institution.

Au-delà des chaleureux remerciements que j'adresse au personnel de l'assemblée et à tous ceux qui ont servi notre institution, je salue à nouveau le travail discret et remarquable de tous et je remercie chacun d'avoir poursuivi son travail ces dernières semaines jusqu'à aujourd'hui. Je vous souhaite de bonnes vacances sans penser à une

vacance du pouvoir. Merci à tous. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

20 Proposition de décret prolongeant le dispositif expérimental prévu à l'article 1, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire (doc. 501 (2016-2017) n^{os} 1 et 2)

20.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

80 membres ont pris part au vote.

54 membres ont répondu oui.

26 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Le projet sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Daele Matthieu, Denis Jean-Pierre, Diallo Bea, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fontaine Eddy, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano

Virginie, Gérardon Déborah, M. Hazée Stéphane, Mme Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mmes Persoons Caroline, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Culot Fabian, Mme De Bue Valérie, M. Destrebecq Olivier, Mme Dock Magali, M. Dodrimont Philippe, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Henquet Laurent, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Potigny Patricia, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– La séance est levée à 15h55.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.